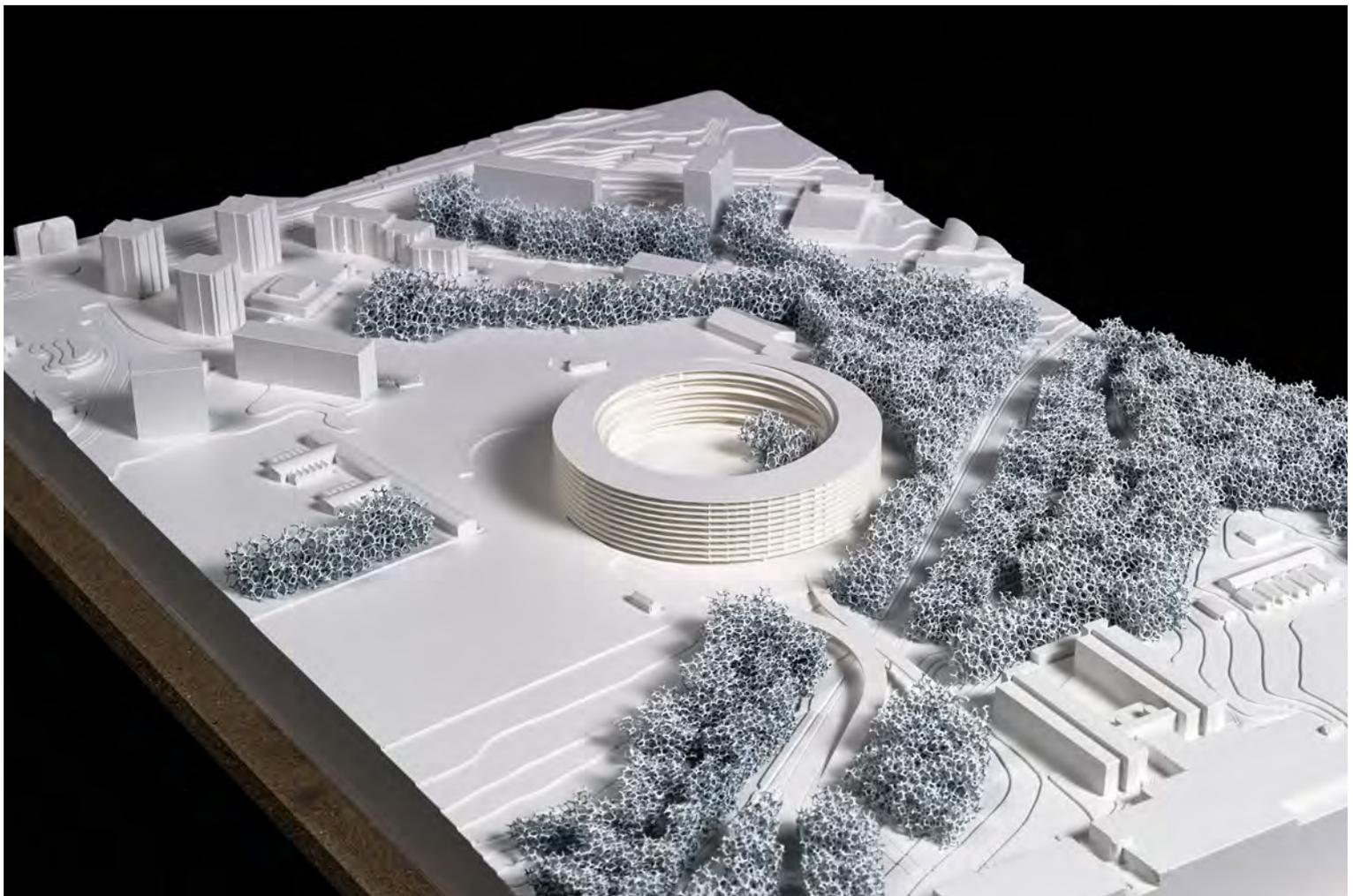


CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE À DEUX DEGRÉS – RAPPORT DU JURY

un quartier de logements étudiants pour les Hautes Ecoles à La Pala

Chavannes-près-Renens



un quartier de logements étudiants pour les Hautes Ecoles à La Pala Chavanne-près-Renens

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE

À DEUX DEGRÉS

RAPPORT DU JURY

JUIN 2015

1.	PRÉAMBULE	/03
2.	CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE	/04
2.1	Introduction et bases réglementaires du concours à 2 degrés	/04
2.2	Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours	/04
2.3	Jury	/05
2.4	Calendrier du concours	/06
3.	CAHIER DES CHARGES	/07
3.1	Objet du concours et objectifs de l'organisateur	/07
3.2	Objectifs urbanistiques et architecturaux	/08
3.3	Objectifs environnementaux	/10
3.4	Caractéristiques du lieu	/11
3.5	Critères de jugement	/11
4.	1^{ER} DEGRÉ DU CONCOURS	/12
	DÉROULEMENT DU JURY DU 1 ^{ER} DEGRÉ DU CONCOURS	
4.1	Contrôle de conformité	/12
4.2	Expertise des projets	/13
4.3	Délibérations du jury session de jury des 9, 10 et 11 février 2015	/14
5.	2^E DEGRÉ DU CONCOURS	/16
	DÉROULEMENT DU JURY DU 2 ^E DEGRÉ DU CONCOURS	
5.1	Réception des projets et contrôle de conformité	/16
5.2	Expertise des projets	/16
5.3	Délibérations du jury session de jury des 19, 20 et 21 mai 2015	/17
6.	APPROBATION	/18
7.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	/20
8.	CLASSEMENT	/25
9.	PROJETS DU 1^{ER} DEGRÉ	/69
10.	LISTE DES PARTICIPANTS	/109

1. Préambule

Le concours d'architecture est un bien culturel. Il est l'un des piliers de l'exemplarité architecturale. Il demande du temps et de l'inventivité. Il coûte. Les concurrents cherchent et explorent. Ils y apportent de multiples approches et de si diverses et différentes réponses à la problématique posée. Les projets questionnent toujours. Long, large, carré, rectangulaire, rond, grand, petit, haut, bas, le choix est immense. C'est un fabuleux outil à la disposition de qui sait l'utiliser.

Sans idées préconçues, le jury, étonné, bousculé, dans de vifs et longs débats, a réuni maître de l'ouvrage, autorité communale, direction de l'Université, représentants des Hautes Ecoles, investisseurs, représentant de la fondation maisons pour étudiants, architectes et urbanistes, ingénieurs en développement durable et énergie, spécialiste en économie de la construction, ingénieurs et paysagiste, experts et organisateurs du concours. Une somme de compétences et d'expériences au service du projet, du jury, du concours.

Chaque membre, dans ses intimes convictions, retient ou écarte, tour après tour, les projets les uns après les autres. Il opère alors, in fine, sous couvert de l'anonymat, son choix.

Qu'il soit ici remercié tous les architectes et toutes les équipes concurrentes pour l'immense travail de qualité fourni. Merci aux membres du jury pour leur engagement et merci aux experts pour l'excellence de leur travail.

Vive le nouveau quartier de logements pour étudiants à La Pala!
Vive le concours d'architecture !
Merci à tous.

Emmanuel Ventura – PRÉSIDENT DU JURY

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Introduction

et base réglementaire du concours à deux degrés

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et de son règlement d'application RMP, le Département des Finances et des Relations Extérieures, représenté par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL), organise, à la demande du Conseil d'Etat, une mise en concurrence.

Cette mise en concurrence s'effectue par un concours de projets à deux degrés en procédure ouverte, tel que le règlement SIA 142, édition 2009, le définit par les articles 3, 5 et 6. Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics. Le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents reconnaissent son caractère obligatoire du seul fait qu'ils participent au concours.

La procédure est anonyme et les avis relatifs (publication, adjudication, etc...) sont publiés dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud et sur le site internet.

2.2 Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours

Le maître de l'ouvrage, organisateur de la mise en concurrence et adjudicateur, est l'Etat de Vaud. Il est représenté pour la procédure et le concours par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, Division Architecte Cantonal.

L'organisation technique du concours est assurée conjointement par les bureaux :

- Eller & Associés SA, Lausanne
en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO)
- TD Architectes Sàrl, Lausanne
en qualité d'architecte-conseil.

Le secrétariat du concours est tenu par :

- Maître Jean-François Rodondi, Lausanne

Le notaire est garant du respect de l'anonymat des concurrents dans la transmission des informations.

L'investisseur institutionnel préconisé est la Caisse de Pension de l'Etat de Vaud (CPEV), représentée par son gestionnaire les Retraites Populaires (RP). Les logements étudiants devraient être gérés par la Fondation pour Maisons pour Etudiants Lausanne (FMEL).

2.3 Jury

Président (membre professionnel)

M. Emmanuel Ventura – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL, ARCHITECTE CANTONAL, CHEF DE LA DIVISION STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT

Vice-président (membre professionnel)

M. Philippe Pont – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL, CHEF DE SERVICE

Membres non professionnels

Mme Chantal Ostorero – ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES, DIRECTRICE GÉNÉRALE

Prof. Dominique Arlettaz – UNIVERSITÉ DE LAUSANNE, RECTEUR

M. Philippe Cardinaux – RETRAITES POPULAIRES, DIRECTION

M. André Gorgerat – CHAVANNES-PRÈS-RENENS, SYNDIC

M. François Guichon – FONDATION MAISON POUR ÉTUDIANTS LAUSANNE, DIRECTION

M. Denis Pittet – JOJ LAUSANNE 2020,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ DE CANDIDATURE

M. Michel Staffoni – ÉTAT DE VAUD, DFIRE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Membres professionnels

M. Jean-Gilles Décosterd – ARCHITECTE

M. Olivier Fazan – ARCHITECTE, MAGIZAN

M. Eric Frei – ARCHITECTE, FREI REZAKHANLOU

M. Patrick Heiz – ARCHITECTE, MADE IN

M. Martin Bornand – INGÉNIEUR CIVIL, TBM INGÉNIEURS

M. Yves Roulet – INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT, RETRAITES POPULAIRES

Suppléants non professionnels

Mme Pascale Pacozzi – URBANISTE, ÉTAT DE VAUD, DTE-SDT, CHEF DE PROJET

Dr. Julie Pollard – SOCIOLOGUE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

M. Greg Curchod – JOJ LAUSANNE 2020,

MEMBRE DU COMITÉ DE CANDIDATURE

M. Claude Daetwyler – CHAVANNES-PRÈS-RENENS, URBANISME ET TRAVAUX, CHEF DE SERVICE

M. Benoît Frund – GÉOGRAPHE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE, VICE-RECTEUR

M. Alain Lapaire – RETRAITES POPULAIRES, DIRECTION

Suppléants professionnels

M. Fabiano Bianchetti – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL, CHEF DE PROJET (SPÉCIALISTE-CONSEIL AU 1^{ER} DEGRÉ)

M. Célien Devaux – ARCHITECTE, TD ARCHITECTES

M. Pierre Gerster – ARCHITECTE, EPFL, DÉLÉGUÉ DU DOMAINE IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURES

M. Patrick Arnold – TECHNICIEN PAYSAGISTE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE, UNIBAT, CHEF DU GROUPE PARCS ET JARDINS

M. Vincent Krayenbühl – INGÉNIEUR CIVIL, ÉTAT DE VAUD, DIRH-DGMR, CHEF DE SERVICE

Prof. Patrick Rérat – GÉOGRAPHE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Spécialistes-conseils

Mme Aurélie Potocki – GROUPE DE TRAVAIL ÉTUDIANTS, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

M. Olivier Andreotti – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL, ADJOINT DU CHEF DE LA DIVISION STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT (SUPPLÉANT AU 1^{ER} DEGRÉ)

M. Manuel Bauer – INGÉNIEUR CVSE, ESTIA

M. Pierre Bays – INGÉNIEUR CIVIL, ÉTAT DE VAUD, DIRH-DGMR-IR, CHEF DE DIVISION

M. Pierre Eller – INGÉNIEUR CIVIL, ELLER & ASSOCIÉS SA

M. Xavier Fischer – URBANISTE, FISCHER ET MONTAVON

M. Bernard Flach – ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION, REGTEC SA

M. Kevin Forestier – INGÉNIEUR CIVIL, BERNARD ET FORESTIER INGÉNIEURS CIVILS

M. Patric Frei – GROUPE DE TRAVAIL ÉTUDIANTS, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

M. Wolfgang Martz – PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PENSIONS DE L'ÉTAT DE VAUD

M. Alain Oulevey – INGÉNIEUR CIVIL, DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE

M. Jacques-André Vulliet – GROUPE DE TRAVAIL UNIL, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



2.4 Calendrier du concours

1^{ER} DEGRÉ

Publication officielle du concours	31 octobre 2014
Délai pour envoi des questions	12 novembre 2014
Réponses du jury	19 novembre 2014
Rendu des projets / plans	26 et 27 janvier 2015
Rendu des maquettes	5 et 6 février 2015
Annonce sélection / non sélection aux concurrents	20 février 2015

2^E DEGRÉ

Envoi des documents aux concurrents, 2 ^e degré	23 février 2015
Délai pour envoi des questions	9 mars 2015
Réponses du jury	16 mars 2015
Rendu des projets / plans	7 mai 2015
Rendu des maquettes	13 mai 2015
Désignation du lauréat du concours	22 mai 2015
Remise des prix, vernissage et exposition des projets	5 juin 2015

3. Cahier des charges

3.1 Objet du concours et objectifs de l'organisateur

3.1.1 Objet du concours

L'objet du concours est la création d'un nouveau quartier de 1080 logements pour étudiants afin de répondre en partie à la pénurie actuelle dans la région lausannoise. L'Etat de Vaud et les différents acteurs de ce projet souhaitent profiter de cette opération pour répondre à certains besoins des Hautes Ecoles s'agissant en particulier de 75 appartements pour les hôtes académiques, le personnel technique et leurs familles. Ces logements sont de typologies variées correspondant à la demande actuelle du marché et offrant une mixité souhaitée.

Afin de rendre ce nouveau lieu de vie attractif et permettre de répondre à certains besoins quotidiens des habitants, le programme contient également 210 m² de surfaces dédiées à la vie culturelle et associative, 150 m² de prestataires de services, un centre de vie enfantine de 540 m², 150 m² de commerces de proximité, 150 m² de restaurants et un ensemble de salles de sport de 1580 m².

L'objet du concours porte aussi sur la création d'une infrastructure d'accessibilité au site (mobilité douce et accès routier) matérialisée par un ouvrage de franchissement de la Route de la Sorge. Cet aménagement permet d'obtenir une vision globale, cohérente, d'un quartier de logements étudiants, en liaison avec le campus des Hautes Ecoles.

Les infrastructures proposées dans le concours seront en adéquation avec le projet urbanistique et architectural développé par le concurrent sur le site de La Pala.

Si la candidature de Lausanne, Capitale Olympique et siège du CIO, est retenue le 31 juillet 2015 par le CIO pour l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ), le nouveau quartier de La Pala deviendra, l'espace de quelques semaines, le « Village Olympique » des JOJ. Il accueillera les jeunes athlètes début 2020.

3.1.2 Objectifs de l'organisateur

Le 1^{er} degré du concours a permis de retenir des propositions urbanistiques d'occupation et valorisation du site à l'échelle du territoire, de répartition programmatique, gestion des accès, qualité et rationalité d'implantation. Les concurrents retenus pour le 2^e degré du concours, constitués en équipes pluridisciplinaires, ont été amenés à préciser leurs projets à une échelle adéquate, tenant compte des éventuelles remarques formulées par le jury à l'issue du 1^{er} degré.

L'investissement global de l'opération avoisine les 200 millions de francs. L'Etat de Vaud, organisateur du concours, et les différents acteurs impliqués dans cette démarche attendaient de la part des concurrents des propositions qui puissent devenir exemplaires du point de vue urbanistique et social, de par la qualité des espaces publics et des aménagements extérieurs, la répartition programmatique et l'architecture des bâtiments proposés.

Le projet devait développer un concept paysager sur les 40 000 m² de la parcelle assurant l'insertion à l'échelle du site. Étaient attendues des solutions alliant clarté conceptuelle et économie de moyens, respectant les principes de développement durable dans la construction. La gestion de la mixité programmatique et l'organisation des projets devaient être apte à générer un lieu social permettant les échanges, la création d'un quartier agréable à vivre pour ses résidents et les proches voisins dans le contexte des Hautes Ecoles, sur la Commune de Chavannes-près-Renens.

Tout au long du processus de réflexion dans le cadre des deux degrés du concours, les concurrents pouvaient apporter leurs solutions sur les notions de flexibilité, le potentiel de reconversion des espaces en fonction de l'évolution futures des besoins, les « ingrédients » nécessaires à la création d'un lieu de vie harmonieux, la rationalité constructive pour une économie générale de projet (répétitivité, trame /structure, processus industriels ...), et autres opportunités liées à l'échelle et la substance d'un tel projet.

3.2 Objectifs urbanistiques et architecturaux

3.2.2 Le vivre ensemble à toutes les échelles

Il convient d'interroger le sens d'un concours d'architecture, plutôt que d'urbanisme, pour produire 1200 logements, un morceau de ville considérable en regard de la commune de Chavannes. Il faut y voir l'attente faite à l'architecture et sa capacité à penser simultanément l'ensemble et ses parties, présupposant que l'une ne va pas sans l'autre. Cette volonté de ne pas dissocier l'architecture de la construction de la ville ne saurait en aucun cas faire l'économie d'un projet urbain. Elle implique au contraire que, procédant d'une idée de ville explicite et contextualisée, les concurrents auront à la décliner par la typologie jusque dans l'espace de la chambre.

Le site, dans son sens élargi, très largement au-delà des limites du périmètre d'intervention, qui comprend la frange sud de la commune de Chavannes et le domaine des Hautes Ecoles, a de fait valeur de contexte de référence. Pour autant, ce contexte n'est pas figé dans sa forme actuelle ; le périmètre d'intervention, qui ne peut être considéré que pour lui-même, n'est que la pièce d'un puzzle en devenir, pièce qui devra avoir la capacité de suggérer ou de rencontrer les développements urbains qui ne manqueront pas de se produire à l'est et à l'ouest par une densification prévisible.

La complexité territoriale de la question est ainsi mise à jour. Il s'agit dès lors de projeter, dans le temps présent bien sûr, mais également en attente et en anticipation d'autres morceaux de ville à venir sans pour autant en avoir la maîtrise. Les surfaces vertes, sportives ou cultivées et le caractère bucolique du lieu ne doivent pas distraire de la question qui est celle d'une urbanisation en devenir.

Cet état de fait territorial appelle à une réflexion sur la capacité qu'aura le projet à établir /provoquer des liens et des accroches avec le voisinage dans le temps long de la construction du territoire. Cette capacité attendue du projet à provoquer le contexte appelle des réponses fortes et explicitement urbaines.

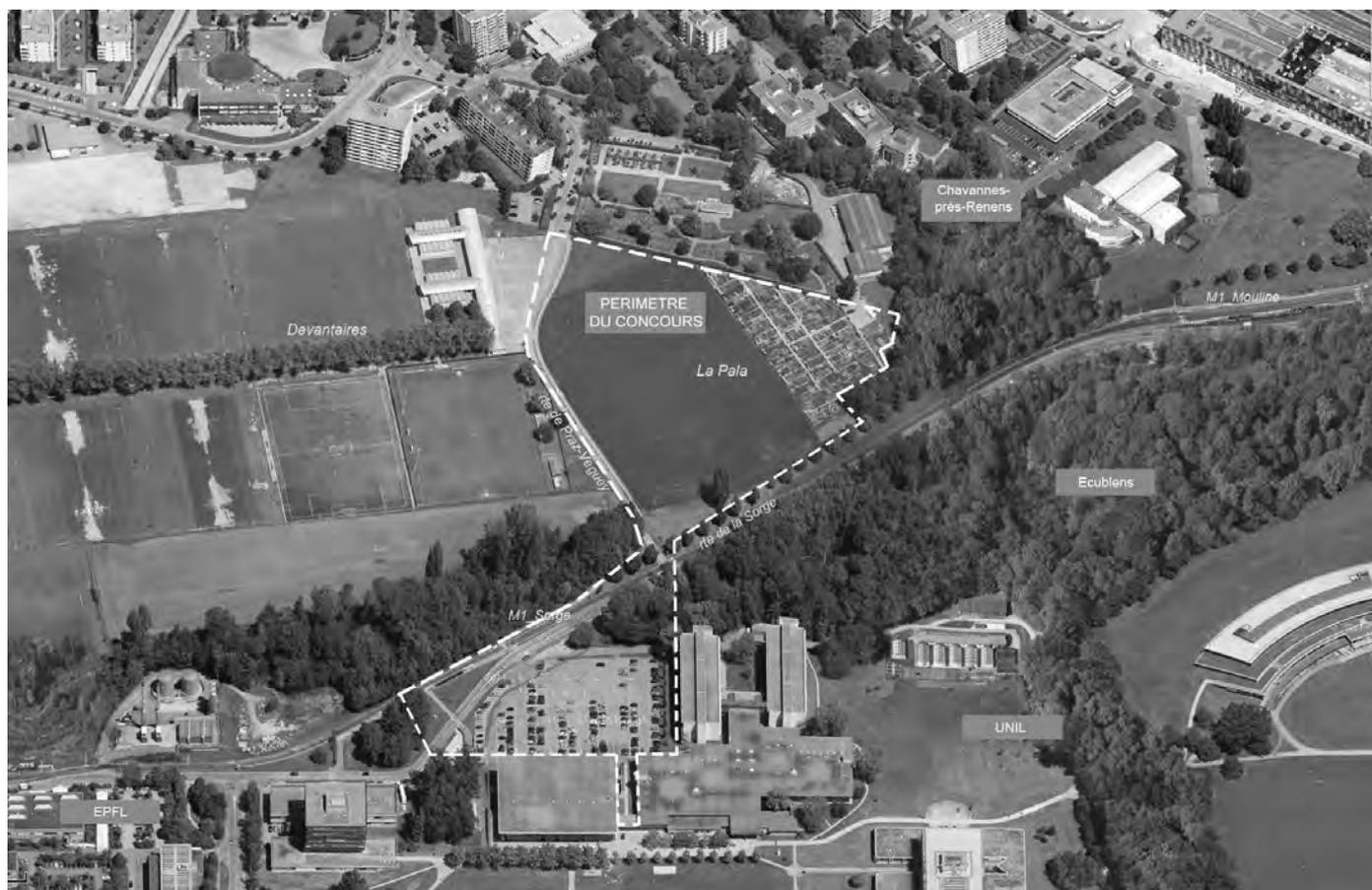
Pour autant, et partant du principe qu'un morceau de ville, aussi grand soit-il et unitaire dans sa conception, n'aura jamais la capacité de fabriquer ex nihilo du contexte ; un effort de mise à jour des dimensions historiques, culturelles et naturelles du site est attendu afin d'ancrer la proposition dans son contexte réel.

A l'échelle du périmètre d'intervention et dans le temps plus court de la réalisation des logements pour étudiants, la même attention au contexte est attendue pour la mettre au service d'un projet urbain. Par définition, le tracé urbain suppose un continuum d'espaces publics hiérarchisés et formellement identifiables par la masse critique du bâti plutôt qu'un vide traversé de réseaux et ponctué d'objets isolés et autonomes. C'est malheureusement la forme que prend la ville lorsqu'elle se fait par hasard, malgré elle, et telle qu'on l'observe dans la périphérie lausannoise. Les quartiers bordant le site ne sont pas en reste de ce triste constat. Vouloir organiser un concours sur la question de la ville à La Pala, vouloir y répondre pour discuter la ville par la ville, c'est avoir la conviction qu'il n'y a pas de fatalité à la fragmentation de la périphérie mais qu'au contraire, la ville en est le destin et la nécessité.

Une telle ambition n'est généralement pas viable à l'échelle ordinaire de l'architecture. Dans le cas présent, la chance du site de La Pala réside dans l'échelle de l'intervention qui approche la taille critique apte à assurer l'unité et la continuité de réflexion entre la chambre, le bâtiment, la ville et le territoire.

La qualité des projets rendus pourrait alors se résumer à la pertinence du rapport entre la typologie des édifices et la morphologie urbaine inscrite dans le lieu.

Une définition de l'architecture en trait d'union entre l'intime et le collectif ; la chambre et le territoire.



3.3 Objectifs environnementaux

3.3.1 Développement durable

Le programme du quartier de La Pala favorisera une mixité sociale intergénérationnelle et fonctionnelle. Le type d'affectation, la taille des logements et la modularité des espaces d'activités devront répondre aux fonctions actuelles attendues mais aussi permettre facilement les évolutions potentielles futures du quartier.

Les projets présentés proposeront une réponse cohérente par une bonne organisation des différentes fonctions tenant compte de leurs synergies et des nuisances potentielles respectives. Les aménagements extérieurs et les espaces communautaires seront envisagés comme socle de la vie sociale. Ils doivent pouvoir favoriser les rencontres, les échanges en alternant et conciliant convivialité et respect de l'intimité.

L'architecture des bâtiments tiendra compte des contraintes bioclimatiques favorisant le confort de l'occupant et limitant les consommations d'énergies inutiles.

L'implantation des consommateurs prendra en considération la nécessité de réaliser des infrastructures de réseaux (eau, chaleur, électricité, eau usée, mobilité) rationnelles et efficaces.

L'approvisionnement en ressources extérieures sera appréhendé pour en limiter les besoins et la gestion de l'eau doit être considérée avec soin pour limiter les impacts hydrogéologiques négatifs notamment par des aménagements extérieurs judicieux et pragmatiques.

Par leur efficacité et leur rationalité, les projets pourront répondre favorablement et sur la durée, aux contraintes et exigences économiques prenant en considération la globalité des coûts.

3.3.2 Utilisation du bois

Les intérêts convergents du développement durable et de l'Etat de Vaud, producteur de bois de construction, amènent à recommander l'usage moderne du bois dans le bâtiment.

Matériau renouvelable, aisément exploitable et transformable, le bois a toutes les qualités écologiques pour satisfaire les objectifs environnementaux du maître d'ouvrage.

Avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2015 des nouvelles prescriptions suisses de protection incendie, le bois est accepté comme matériau de construction pour toutes les affectations et sans réglementation particulière et peut ainsi faire valoir sans entrave ses atouts environnementaux.

En application de l'art 77 de la loi forestière vaudoise du 8 mai 2012, la construction en bois indigène des bâtiments cantonaux ou subventionnés par l'Etat est à privilégier, sous réserve des règles des marchés publics. A ce titre, le concours comprend la possibilité de valoriser le bois du maître d'ouvrage, à savoir mettre à disposition le bois nécessaire à partir des forêts de l'Etat de Vaud, propriétaire de quelque 8000 ha de forêt, avec quelque 25 000 m³ de bois de service exploités annuellement.

Le recours au bois pourra être envisagé par les solutions les plus diverses : sous la forme de constructions entièrement en bois, sous la forme d'éléments de construction permettant de valoriser le bois de manière compétitive en tant que matériau renouvelable ou encore sous la forme de solutions rationnelles comme les dalles bois-béton ou les façades à ossature bois, par exemple.

Toutefois, les logements de La Pala étant destinés à accueillir essentiellement des étudiants, il est impératif que les loyers soient modérés. Pour cette raison le prix sera une composante importante du projet.

3.4 Caractéristiques du lieu

3.4.1 Le contexte de l'Unil et des Hautes Ecoles

Le campus des Hautes Ecoles a été conçu à la fin des années soixante comme une zone monofonctionnelle destinée à la recherche et à l'enseignement. Relativement proche du centre-ville de Lausanne, il n'a pas été prévu au départ d'y construire de logement. Dès 1991, le métro M1 permettait d'amener étudiants et collaborateurs dans une petite cité qui ne vivait que de jour.

Aujourd'hui, les deux institutions ont considérablement grandi. L'Unil compte plus de 14 000 étudiants et étudiantes et environ 4 500 enseignants et collaborateurs. L'EPFL totalise presque 10 000 étudiants pour plus de 5 000 collaborateurs. Ce sont donc aujourd'hui plus de 30 000 personnes qui fréquentent chaque jour les Hautes Ecoles lausannoises.

Cette petite ville vit au rythme du calendrier académique : de la mi-septembre à Noël, l'activité est très dense du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h. Le week-end, surtout à l'approche des fêtes de fin d'années, les étudiants qui préparent des examens fréquentent assidument les bibliothèques du campus. Les mois de janvier et février sont plus calmes, le temps des examens et de quelques congrès. Puis l'activité reprend du 15 février à la fin mai. Le mois de juin et le début juillet voient se succéder les grands congrès : les chercheurs accueillent leurs collègues du monde entier ou partent les rejoindre outre-mer. Puis le calme revient pour un petit mois d'été, avant le retour, mi-août, des préparations de cours pour les uns et d'examens pour les autres.

La recherche, qui nourrit quotidiennement l'enseignement, se déroule presque 24 h sur 24 h dans les nombreux bureaux et laboratoires des deux institutions. Petit à petit, ce campus prévu pour ne vivre que le jour devient une ville comme les autres. Les premiers logements ont été construits par l'EPFL à proximité immédiate, les bibliothèques sont désormais ouvertes tous les jours au-delà de 22 h. Certains restaurants et les bars étudiants restent animés après la fin des cours.

3.4.2 Situation

Le secteur de La Pala se trouve sur la commune de Chavannes-près-Renens, sur des parcelles propriété de l'Etat de Vaud. Il est actuellement exempt de constructions, principalement occupé par l'agriculture et des jardins familiaux.

Un cordon boisé est présent à l'est, le long des berges de la Mèbre. Le site est bordé au nord par le cimetière et le bâtiment communal de la voirie, à proximité immédiate de quartiers habités de la Commune de Chavannes-près-Renens. Au sud, le terrain est limité par la ligne de métro M1 et la route de la Sorge qui se jouxtent. Tout le côté ouest est longé par la route de Praz Véguey et des terrains de sport. Le terrain descend en pente douce en direction du cours d'eau situé en contrebas (la Sorge), mais physiquement coupé de celui-ci par la ligne du M1 et la route de la Sorge. Situé au nord du site de l'UNIL, orienté au sud est en direction d'une colline boisée (réserve forestière naturelle de Dorigny), il bénéficie d'un cadre de verdure naturel préservé, mais sans dégageant visuel vers le lac.

Le site de La Pala ainsi qu'une partie des parcelles voisines, en particulier les terrains de sports situés à l'ouest, font partie des réserves constructibles pour les Hautes Ecoles et sont voués à un développement urbanistique important à moyen terme.

3.5 Critères de jugement 1^{er} et 2^e degré

Les projets remis ont été jugés sur la base des critères de jugements suivants (sans ordre hiérarchique) :

- qualités urbanistiques :
 - qualité et clarté du concept d'implantation ;
- qualité d'intégration au contexte :
 - rapport à l'environnement naturel et construit environnant ;
- qualités fonctionnelles :
 - pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès et dessertes ;
- qualités de l'accessibilité du site en mobilité douce et en transports individuels motorisés, de l'intégration paysagère des liaisons fonctionnelles avec les Hautes Ecoles, des coûts de réalisation des ouvrages d'accès ;
- qualités spatiales et fonctionnelles, rapport à la lumière des logements pour les extraits typologiques proposés ;
- qualité des aménagements extérieurs, des espaces publics proposés et des espaces verts proposés ;
- qualité bioclimatique de l'implantation des volumes (orientation, volumétrie, ombre portée) ;
- économie générale du projet :
 - attention portée sur un usage rationnel du sol, tant du point de vue de la construction que de l'exploitation et des infrastructures.

4. 1^{er} degré du concours

Jugement 1^{er} degré du concours

4.1 Contrôle de conformité

Les projets ont été réceptionnés par le notaire Me Rodondi, à Lausanne.

Le contrôle technique des projets a été effectué par le bureau TD ARCHITECTES. L'analyse a porté sur les points suivants :

- respect des conditions de rendu (anonymat et délais) ;
- conformité des documents remis ;
- conformité aux exigences du programme et du périmètre du concours.

Trente-six projets ont été reçus dans les conditions prescrites par les règlements du concours, et numérotés dans leur ordre d'arrivée :

N°	DEWISE
1	TITA
2	GRAND-8
3	La promenade de la pala
4	PaLAZA
5	vortex
6	MUNDUS
7	MENS SANA
8	SENTINELLES
9	DO-RE-MI
10	TOGETHER THROUGH LIFE
11	BLOOM
12	ALVARO
13	Forum
14	Flipper
15	LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE
16	PALAcité
17	NALANDA
18	RAVENSBURGER
19	Central park
20	PIANO
21	Songe que derrière les choses...
22	V5
23	CENTRAL PARK 2
24	IN CLOVER
25	HIGH-LINE
26	URBANITE
27	BEYOND THE PINES
28	3 pierres d'un coup
29	8790
30	cenobium
31	LILO ET STITCH
32	LA PALLADE DES GENS HEUREUX
33	NIKITA
34	SPLIT
35	Magnolia
36	Gaudeamus igitur

4.2 Expertise des projets

Les spécialistes-conseils se sont réunis du 2 au 6 février à Ecublens, aille Nord-Ouest de l'Amphipôle à l'Unil, pour procéder à l'expertise des 36 projets rendus.

M. Manuel Bauer – INGÉNIEUR CVSE, ESTIA

M. Pierre Bays – INGÉNIEUR CIVIL, ÉTAT DE VAUD, DIRH-DGMR-IR,
CHEF DE DIVISION

M. Fabiano Bianchetti – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,
CHEF DE PROJET

M. Pierre Eller – INGÉNIEUR CIVIL, ELLER & ASSOCIÉS SA

M. Xavier Fischer – URBANISTE, FISCHER ET MONTAVON

M. Kevin Forestier – INGÉNIEUR CIVIL, BERNARD ET FORESTIER
INGÉNIEURS CIVILS

M. Alain Oulevey – INGÉNIEUR CIVIL, DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE

M. Jacques-André Vulliet – GROUPE DE TRAVAIL UNIL,
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

M. Patric Frei – GROUPE DE TRAVAIL ÉTUDIANTS, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
annoncé comme spécialiste-conseil, est absent et ne procède à aucune expertise.

4.3 Délibérations du jury

session des 9, 10 et 11 février 2015

Introduction et rappel des objectifs, E. Ventura

Le Président du jury, E. Ventura, salue les membres du jury et ouvre la session.

Il présente les différents membres et rappelle le déroulement et les objectifs du 1^{er} degré, les points forts du programme du concours, ainsi que le respect de la norme SIA 142. Le jury devra sélectionner 6–8 projets pour un développement au 2^e degré du concours.

Acceptation des projets au jugement

Tous les projets sont parvenus à l'organisateur dans les délais et le respect de l'anonymat, en respectant les points essentiels du règlement de la procédure et du cahier des charges.

L'ensemble des projets est accepté au jugement.

Présentation des projets réceptionnés, F. Bianchetti

Le jury prend connaissance de l'ensemble des 36 projets, commentés par M. Bianchetti.

Présentation des expertises des spécialistes-conseils

Le résultat des expertises est présenté aux membres du jury. Les spécialistes-conseils relèvent dans leurs analyses les points forts et les points faibles des projets. Le jury a la possibilité de consulter les experts en leur posant toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension des projets et de leurs analyses.

1^{er} tour d'élimination

Après discussions et prise de connaissance plus en profondeur de l'ensemble des projets, le jury procède à un 1^{er} tour éliminatoire.

Le jury décide d'éliminer les projets suivants :

N°	DEWISE
1	TITA
2	GRAND-8
3	La promenade de la pala
6	MUNDUS
7	MENS SANA
8	SENTINELLES
9	DO-RE-MI
10	TOGETHER THROUGH LIFE
12	ALVARO
14	Flipper
16	PALAcité
17	NALANDA
18	RAVENSBURGER
19	Central park
20	PIANO
25	HIGH-LINE
29	8790
31	LILLO ET STITCH
32	LA PALLADE DES GENS HEUREUX
33	NIKITA
34	SPLIT
35	Magnolia

Tour de repêchage

Après discussions, le jury décide de procéder à un réexamen en profondeur des projets :

N°	DEWISE
6	MUNDUS
10	TOGETHER THROUGH LIFE
16	PALAcité
35	Magnolia

Après discussion, les projets suivants sont repêchés :

N°	DEWISE
6	MUNDUS
35	Magnolia

2^e tour d'élimination

Après une visite sur site et de nouvelles délibérations, le jury décide d'éliminer au second tour les projets suivants :

N°	DEWISE
11	BLOOM
13	Forum
22	V5
24	IN CLOVER
26	URBANITE
28	3 pierres d'un coup
30	cenobium
35	Magnolia
36	Gaudeamus igitur

Sélection des projets pour le 2^e degré du concours

Après avoir passé en revue l'ensemble des projets, le jury décide de retenir 7 propositions à développer par les concurrents lors du second degré du concours. Il s'agit des projets :

N°	DEWISE
4	PaLAZA
5	vortex
6	MUNDUS
15	LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE
21	Songe que derrière les choses...
23	CENTRAL PARK 2
27	BEYOND THE PINES

Suite de la procédure

Le jury émet ses critiques et recommandations pour le développement des 7 projets retenus au 2^e degré du concours. Il définit quelques ajustements à apporter au « Cahier des charges », de nouvelles annexes sont ajoutées afin de préciser certains aspects et aider les concurrents à répondre aux besoins du maître de l'ouvrage et des futurs utilisateurs, dans le respect du budget annoncé.

Fin de la session de jury du 1^{er} degré du concours

5. 2^e degré du concours

Les documents du 2^e degré du concours et la critique individuelle de chaque projet, validés par l'ensemble du jury, ont été transmis aux 7 architectes via notaire le 23 février 2015.

Forts des critiques du jury, les participants ont poursuivi le développement de leur projet.

Il n'y a pas de levée d'anonymat entre les 2 degrés du concours.

5.1 Réception des projets et contrôle de conformité

À l'issue du premier degré du concours, le jury a décidé de retenir 7 projets, pour développement dans le deuxième degré du concours :

N°	DEVISE
4	PaLAZA
5	vortex
6	MUNDUS
15	LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE
21	Songe que derrière les choses...
23	CENTRAL PARK 2
27	BEYOND THE PINES

Les projets ont été réceptionnés par le notaire Me Rodondi, conformément aux exigences du règlement de la procédure.

Le contrôle technique des dossiers et projets a été effectué par le bureau TD ARCHITECTES.

5.2 Expertise des projets

Les spécialistes-conseils se sont réunis entre le 11 et le 18 mai à Ecublens, aille Nord-Ouest de l'Amphipôle à l'UniL, pour procéder à l'expertise des 7 projets rendus au 2^e degré :

Mme Aurélie Potocki – GROUPE DE TRAVAIL ÉTUDIANTS,
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

M. Manuel Bauer – INGÉNIEUR CVSE, ESTIA

M. Pierre Bays – INGÉNIEUR CIVIL, ÉTAT DE VAUD, DIRH-DGMR-IR,
CHEF DE DIVISION

M. Pierre Eller – INGÉNIEUR CIVIL, ELLER & ASSOCIÉS SA

M. Xavier Fischer – URBANISTE, FISCHER ET MONTAVON

M. Bernard Flach – ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION, REGTEC SA

M. Kevin Forestier – INGÉNIEUR CIVIL, BERNARD ET FORESTIER
INGÉNIEURS CIVILS

M. Wolfgang Martz – PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DE PENSIONS DE L'ÉTAT DE VAUD

M. Alain Oulevey – INGÉNIEUR CIVIL, DE CÉRENVILLE GÉOTECHNIQUE

M. Jacques-André Vulliet – GROUPE DE TRAVAIL UNIL,
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

5.3 Délibérations du jury

session des 19, 20 et 21 mai 2015

Introduction et rappel des objectifs, E. Ventura

Le Président du jury, E. Ventura, salue les membres du jury et ouvre la session. Il présente les différents membres, rappelle les objectifs ainsi que les données essentielles du cahier des charges du 2^e degré. Le jury devra sélectionner un projet lauréat, établir un classement des 7 projets retenus au 2^e degré et répartir les prix.

Acceptation des projets au jugement

Tous les projets sont parvenus à l'organisateur dans les délais et le respect de l'anonymat, en respectant les points essentiels du règlement de la procédure et du cahier des charges. L'ensemble des projets est accepté au jugement.

Présentation des projets, F. Bianchetti

Le jury prend connaissance du développement des 7 projets retenus et de leur évolution entre le 1^{er} et le 2^e degré.

Présentation des expertises des spécialistes-conseils

Le résultat des expertises est présenté aux membres du jury. Les spécialistes-conseils relèvent dans leurs analyses les points forts et les points faibles des projets. Le jury a la possibilité de consulter les experts en leur posant toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension des projets et de leur analyse.

Le jury décide que tous les projets, sauf deux, sont admis à la répartition des prix malgré certains écarts au programme jugés mineurs. Le jury estime que les projets 5. vortex et 6. MUNDUS s'écartent du cahier des charges du concours sur les aspects énergétique et de coûts de construction, ils peuvent être classés selon l'art. 22.3 de la norme SIA 142.

Délibération et classement des projets

Les délibérations autour des projets retenus pour le 2^e degré donnent lieu à de riches débats, basés sur les critères de jugements énoncés dans le cahier des charges. Leurs qualités et défauts sont mis en perspective avec les objectifs des différents partenaires de cette opération avec le souci de choisir in fine, avec l'aide des membres professionnels du jury, une proposition commune forte et qualitative.

L'évolution des discussions, l'analyse fine, la comparaison, la confrontation successive des projets permet tour à tour d'éliminer certaines propositions :

- le projet n° 6 MUNDUS n'est pas retenu ;
- le projet n° 23 CENTRAL PARK 2 n'est pas retenu ;
- le projet n° 4 PaLAZA n'est pas retenu ;
- le projet n° 21 Songe que derrière les choses... n'est pas retenu ;
- les projets n° 15 LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE et n° 27 BEYOND THE PINES ne sont pas retenus ;
- le projet n° 5 vortex est retenu.

Avant de procéder au classement définitif, un tour de repêchage est demandé. Aucun projet n'étant repêché, le jury procède au classement définitif et confirme le choix du projet lauréat :

- le projet n° 6 MUNDUS est classé au 7^e rang ;
- le projet n° 23 CENTRAL PARK 2 est classé au 6^e rang ;
- le projet n° 4 PaLAZA est classé au 5^e rang ;
- le projet n° 21 Songe que derrière les choses... est classé au 4^e rang ;
- les projets n° 15 LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE et n° 27 BEYOND THE PINES sont classés au 2^e rang ;
- le projet n° 5 vortex, soutenu à la quasi unanimité des membres du jury, ainsi que l'ensemble des représentants du maître de l'ouvrage, à l'issue des délibérations est choisi comme projet lauréat et classé au 1^{er} rang.

Prix, mentions et indemnités

La somme globale des prix du présent concours s'élève à 555 000.- CHF HT, que le jury décide de répartir comme suit :

N°	DEVISE	RANG / PRIX	MONTANT + INDEMNITÉ (CHF HT)
5	vortex	1 ^{er} rang / 1 ^{re} mention	90 000.- + 30 000.-
27	BEYOND THE PINES	2 ^e rang / 2 ^e prix ex-aequo	55 000.- + 30 000.-
15	LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE	2 ^e rang / 2 ^e prix ex-aequo	55 000.- + 30 000.-
21	Songe que derrière les choses...	4 ^e rang / 4 ^e prix	45 000.- + 30 000.-
4	PaLAZA	5 ^e rang / 5 ^e prix	40 000.- + 30 000.-
23	CENTRAL PARK 2	6 ^e rang / 6 ^e prix	35 000.- + 30 000.-
6	MUNDUS	7 ^e rang / 2 ^e mention	25 000.- + 30 000.-

Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 5 vortex, dans une perspective de dialogue entre son auteur et les différents acteurs actuels et futurs de cette opération. Lors du développement du projet, son auteur devra optimiser le système constructif, le concept énergétique et les coûts de construction du parti proposé lors du concours.

Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, Me Rodondi et le président du jury procèdent à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des concurrents, en présence du jury.

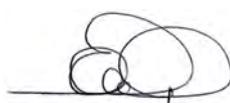
Fin de la session de jury du deuxième degré du concours

6. Approbation

Le présent rapport est approuvé par le Collège d'experts le 21 mai 2015.



EMMANUEL VENTURA
PRÉSIDENT DU JURY
ARCHITECTE DIPL. EPF/FAS/SIA,
ARCHITECTE CANTONAL, SIPAL



PHILIPPE PONT
VICE-PRÉSIDENT
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,
CHEF DE SERVICE



CHANTAL OSTORERO
ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES,
DIRECTRICE GÉNÉRALE



PR. DOMINIQUE ARLETTAZ
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE, RECTEUR



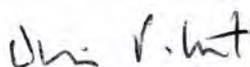
PHILIPPE CARDINAUX
RETRAITES POPULAIRES, DIRECTION



ANDRÉ GORGERAT
CHAVANNES-PRÈS-RENEUS, SYNDIC



FRANÇOIS GUICHON
FONDATION MAISON POUR ÉTUDIANTS
LAUSANNE, DIRECTION



DENIS PITTET
JOJ LAUSANNE 2020, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU COMITÉ DE CANDIDATURE



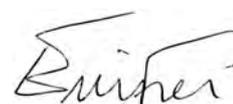
MICHEL STAFFONI
ÉTAT DE VAUD, DFIRE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



JEAN-GILLES DÉCOSTERD
ARCHITECTE



OLIVIER FAZAN
ARCHITECTE, MAGIZAN



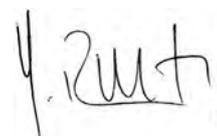
ERIC FREI
ARCHITECTE, FREI REZAKHANLOU



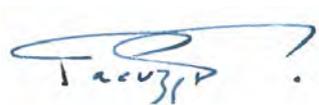
PATRICK HEIZ
ARCHITECTE, MADE IN



MARTIN BORNAND
INGÉNIEUR CIVIL, TBM INGÉNIEURS



YVES ROULET
INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT,
RETRAITES POPULAIRES



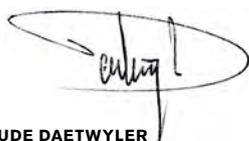
PASCALE PACOZZI
URBANISTE, ÉTAT DE VAUD, DTE-SDT,
CHEF DE PROJET



DR. JULIE POLLARD
SOCIOLOGUE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

(excusé)

GREG CURCHOD
JOJ LAUSANNE 2020,
MEMBRE DU COMITÉ DE CANDIDATURE



CLAUDE DAETWYLER
CHAVANNES-PRÈS-RENNES,
URBANISME ET TRAVAUX, CHEF DE SERVICE



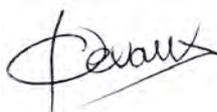
BENOÎT FRUND
GÉOGRAPHE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE,
VICE-RECTEUR

(excusé)

ALAIN LAPAIRE
RETRAITES POPULAIRES,
DIRECTION



FABIANO BIANCHETTI
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,
CHEF DE PROJET
(SPÉCIALISTE-CONSEIL AU 1^{ER} DEGRÉ)



CÉLIEN DEVAUX
ARCHITECTE, TD ARCHITECTES



PIERRE GERSTER
ARCHITECTE, EPFL,
DÉLÉGUÉ DU DOMAINE IMMOBILIER
ET INFRASTRUCTURES



PATRICK ARNOLD
TECHNICIEN PAYSAGISTE,
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE, UNIBAT,
CHEF DU GROUPE PARCS ET JARDINS



VINCENT KRAYENBÜHL
INGÉNIEUR CIVIL, ÉTAT DE VAUD, DIRH -DGMR,
CHEF DE SERVICE



PROF. PATRICK RÉRAT
GÉOGRAPHE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

7. Levée de l'anonymat

Rappel: il n'y a pas eu de levée de l'anonymat entre les deux degrés du concours. Les noms des concurrents du 1^{er} degré sont mentionnés ci-après pour des raisons de compréhension.



1. TITA p./71
EX-M ARCHITETTI ASSOCIATI MILANO/IT



2. GRAND-8 p./72
NOTAN OFFICE + RAUM 404 BRUXELLE/BE
MAP PAYSAGE + B-PLAN ENGINEERING LAUSANNE



3. LA PROMENADE DE LA PALA p./73
ATELIER NIV-O SA LAUSANNE



4. PALAZA p./50
FARRA & ZOUMBOULAKIS ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
ATELIER DU PAYSAGE
JEAN-YVES LE BARON SÀRL LAUSANNE
B+S INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE
MIKE HUMBERT SÀRL MEYRIN
RHÔNE-ELECTRA ENGINEERING SA GENÈVE



5. VORTEX p./26
DÜRIG AG ZÜRICH
STUDIO VULKAN ZÜRICH
MWV BAUINGENIEURE AG BADEN
AMSTEIN-WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE
BEFAIR AG ST. GALLEN



6. MUNDUS p./62
CORTILATTANTE ARCHITETTI COME/IT
STUDIO RODEL, ARCHITECTURE DU PAYSAGE LUGANO
RCS PROJECT ENGINEERING SA GIUBIASCO
GILARDI-RENNER GIUBIASCO
FRATELLI LOCATELLI SA E AB PROJECT SÀRL LUGANO
ECOCONTROL SA LUGANO



7. MENS SANA p./77
RÜST & GERLE ARCHITEKTEN GMBH BASEL



8. SENTINELLES p./78
TONY MANGONE ARCHITECTES LAUSANNE



9. DO-RE-MI p./79
AFF ARCHITEKTEN GMBH BERLIN/DE



10. TOGETHER THROUGH LIFE p./80
BURGOS & GARRIDO
ARQUITECTOS ASOCIADOS MADRID / SP
FRPO RODRIGUEZ & ORIOL ARQUITECTOS MADRID / SP



11. BLOOM p./081
STUDIO MONTAGNINI FUSARO.
ARCHITETTURA E PAESAGGIO VENEZIA / IT



12. ALVARO p./82
JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHTEKT ETH/SIA ZÜRICH



13. FORUM p./83
LHLR ARCHITECTURE ZÜRICH



14. FLIPPER p./84
GXM ARCHITECTES SÀRL ZÜRICH
ALEXANDER HEINRICH GMBH WINTERTHUR



15. LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE p./38
OLALQUIAGA ARCHITECTOS MADRID / SP
MG ASSOCIÉS ARCHITECTES PAYSAGISTES VUISSENS
MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE LAUSANNE
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE



16. PALACITÉ p./86
ATELIER CUBE SA LAUSANNE



17. NALANDA p./87
AHMED BELKHODJA ARCHITECTES FOUNEX



18. RAVENSBURGER p./88
GUY CORBAZ & PASCAL OULEVAY
ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE



19. CENTRAL PARK p./89
JEAN-BAPTISTE FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE



20. PIANO p./90
PABLO ROEL HERRANZ BARCELONA / SP



21. SONGE QUE DERRIÈRE LES CHOSES... p./44
ON ARCHITECTURE SÀRL LAUSANNE
ALAIN WOLFF ARCHITECTES VEVEY
ATELIER DESCOMBES ET RAMPINI GENÈVE
INGPHI SA LAUSANNE
WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS
SCHERLER SA LAUSANNE
CR-CONSEILS SÀRL ORON-LA-VILLE



22. V5 p./92
ARCHITRAM SA RENENS
JBMN ARCHITECTES RENENS



23. CENTRAL PARK 2 p./56
RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS
ARCHITECTES SA LAUSANNE
SCAPE S.P.A ROMA / IT
OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES
ASSOCIÉS SÀRL GENÈVE
INGENI SA LAUSANNE
RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE



24. IN CLOVER p./94
PONT 12 ARCHITECTES SA LAUSANNE



25. HIGH-LINE p./95
DPA SA GENÈVE



26. URBANITE p./96
D, GRAIGNIC RAMIRO ARCHITECTE DPLG PARIS / FR



27. BEYOND THE PINES p./32
CAESAR ZUMTHOR ARCHITEKTEN GMBH BASEL
AUGUST + MARGRITH KÜNZEL
LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG BINNINGEN
WAM PLANER UND INGENIEURE AG BERN
PIERRE CHUARD ING. CONS. SA MONT S/LAUSANNE
BETELEC SA VILLARS-SAINTE-CROIX
BA CONSULTING SA ETAGNIÈRES
SORANE SA LAUSANNE



28. 3 PIERRES D'UN COUP p. / 98
BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÂRL LAUSANNE



29. 8790 p. / 99
DCA - DIEGO CARAMMA ARCHITECTURE SAN PIETRO



30. CENOBIUM p. / 100
GT SAUTER VON MOOS ARCHITEKTEN - DOGMA BASEL



31. LILO ET STITCH p. / 101
TBA ARCHITECTES SÂRL CHESEAUX



32. LA PALLADE DES GENS HEUREUX p. / 102
GIOVANOLI MOZER ARCHITECTES EPFL/SIA LAUSANNE



33. NIKITA p. / 103
BUREAU DAN BUDIK ZÜRICH



34. SPLIT p. / 104
B29 SA GENÈVE



35. MAGNOLIA p. / 105
MERLINI • RIVIER ARCHITECTES LAUSANNE



36. GAUDEAMUS IGITUR p. / 106
FORNET ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE

8. Classement

05. **VORTEX** 1^{ER} RANG / 1^{RE} MENTION 120 000.– CHF HT

DÜRIG AG ZÜRICH
STUDIO VULKAN ZÜRICH
MWV BAUINGENIEURE AG BADEN
AMSTEIN-WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE
BEFAIR AG ST. GALLEN

27. **BEYOND THE PINES** 2^E RANG / 2^E PRIX 85 000.– CHF HT

CAESAR ZUMTHOR ARCHITEKTEN GMBH BASEL
AUGUST + MARGRITH KÜNZEL LANDSCHAFTSARCHITEKTEN BINNINGEN
WAM PLANER UND INGENIEURE AG BERN
PIERRE CHUARD ING. CONS. SA MONT S/LAUSANNE
BETELEC SA VILLARS-SAINTE-CROIX
BA CONSULTING SA ETAGNIÈRES
SORANE SA LAUSANNE

15. **LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE** 2^E RANG / 2^E PRIX 85 000.– CHF HT

OLALQUIAGA ARQUITECTOS MADRID / SP
MG ASSOCIÉS SÀRL ARCHITECTES PAYSAGISTES VUISSENS
MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE LAUSANNE
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE

21. **SONGE QUE DERRIÈRE LES CHOSES ...** 4^E RANG / 4^E PRIX 75 000.– CHF HT

ON ARCHITECTURE SÀRL LAUSANNE
+ ALAIN WOLFF ARCHITECTES VEVEY
ATELIER DESCOMBES ET RAMPINI GENÈVE
INGPHI SA LAUSANNE
WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS
SCHERLER SA LAUSANNE
CR-CONSEILS SÀRL ORON-LA-VILLE

04. **PALAZA** 5^E RANG / 5^E PRIX 70 000.– CHF HT

FARRA & ZOUMBOULAKIS ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
ATELIER DU PAYSAGE JEAN-YVES LE BARON SÀRL LAUSANNE
B+S INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE
MIKE HUMBERT SÀRL MEYRIN
RHÔNE-ELECTRA ENGINEERING SA GENÈVE

23. **CENTRAL PARK 2** 6^E RANG / 6^E PRIX 65 000.– CHF HT

RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA LAUSANNE
+ SCAPE S.P.A ROMA / IT
OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES ASSOCIÉS SÀRL GENÈVE
INGENI SA LAUSANNE
RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE

06. **MUNDUS** 7^E RANG / 2^E MENTION 55 000.– CHF HT

CORTILATTANTE ARCHITETTI COMO / IT
STUDIO RODEL, ARCHITECTURE DU PAYSAGE LUGANO
RCS PROJECT ENGINEERING SA GIUBIASCO
COMUNITÀ DI PROGETTAZIONE GILARDI-RENNER GIUBIASCO
FRATELLI LOCATELLI SA E AB PROJECT SÀRL LUGANO
ECOCONTROL SA LUGANO

ARCHITECTE
DÜRIG AG
JEAN-PIERRE DÜRIG

COLLABORATEURS
VERENA NELLES KEMPF
CLARA SAN MILAN

ADRESSE
FELDSTRASSE 133
8004 ZÜRICH

PAYSAGISTE
STUDIO VULKAN,
ZÜRICH

PREMIER RANG / PREMIÈRE MENTION

VORTEX

Urbanisme et architecture

Dans un contexte complexe, le jury a été convaincu par la solution urbanistique claire et sans équivoque apportée par le projet Vortex. La géométrie pure du cylindre extérieur assied de manière sereine le nouveau quartier de logement. L'important volume engendré par un programme ambitieux est intégré dans une grande forme continue qui grâce à sa courbure parfaite évite élégamment la problématique d'un front unique trop imposant.

Cette clarté volumétrique issue d'un cercle parfait se retrouve également à l'intérieur du volume. Une cour généreuse propose un espace commun central perceptible de toutes parts. Lieu de rencontre mais aussi terrain de jeu, la cour est l'arène du nouveau quartier. L'accès en deux points stratégiques principaux (Nord depuis Chavannes et Sud depuis l'UNIL) est évident, complété par des passages intermédiaires qui garantissent la perméabilité du volume avec son environnement. Le jury souhaite que les fonctions et espaces vides du rez-de-chaussée soient étudiés de manière approfondie entre les auteurs du projet, les exploitants et la commune, pour trouver un équilibre idéal entre les parties ouvertes et fermées.

Au-delà des qualités urbanistiques de cette volumétrie pure et simple, la justification de la géométrie circulaire se retrouve de manière parfaitement convaincante dans l'organisation intérieure du projet. La rampe du Vortex, qui constitue tous les étages, développe une surface continue sur une pente douce, à peine perceptible. La générosité des espaces de distribution permet d'associer la circulation intérieure vers les logements avec des surfaces extérieures couvertes, tantôt communes sur la cour ou privatives sur l'extérieur. Le jury a particulièrement apprécié cette promesse d'un « vivre ensemble » différent de typologies d'appartements courantes, tout en souhaitant qu'une optimisation soit engagée entre les parties communes et privatives des surfaces extérieures de la rampe.

En résumé, le jury salue une proposition architecturale engagée, innovante et cohérente. Un projet qui laisse entrevoir que le nouveau quartier de logements pour étudiants de La Pala sera un lieu unique empreint d'une forte identité.

Lieu de vie

S'écartant résolument de la reproduction à grande échelle d'un habitat urbain traditionnel, le projet Vortex interpelle les locataires – étudiants et hôtes académiques – sur les notions d'espaces privés, collectifs et publics, et de leur appropriation par leurs utilisateurs. Le temps d'une formation académique, il offre un cadre de vie alternatif aux portes des Hautes Ecoles.

Le caractère unitaire du bâtiment interdisant de fait la ségrégation entre étudiants et hôtes académiques peut toutefois conduire à des problèmes de cohabitation dû aux horaires et style de vie décalés de ces populations.

Technique

A l'instar d'autres projets, le projet déroge marginalement à des données du cahier des charges (les périmètres d'implantation du bâtiment et de l'ouvrage de franchissement, le tracé du cheminement de mobilité douce en direction de l'Est). Ces dérogations, de nature mineure, devront être corrigées en vue de l'établissement d'un projet d'ouvrage strictement conforme aux exigences de l'addenda au Plan d'Affectation Cantonal des Hautes Ecoles en cours de préparation.

Lors du développement du projet, son auteur devra optimiser le système constructif et le concept énergétique du parti proposé en le contenant dans la cible économique du mandant. Le jury est convaincu de cette faisabilité sans dénaturer le projet.

COLLABORATEURS
LUKAS SCHWEINGRUBER
SIMON ENEMAERKE

INGÉNIEUR CIVIL
MWV BAUINGENIEURE AG,
BADEN

COLLABORATEURS
PETER HOHN
LJUPKO PERIC
TILO RENNER
THOMAS HOFER
ENRICO VON ALT
SABRINA HAAS

PREMIER RANG / 27

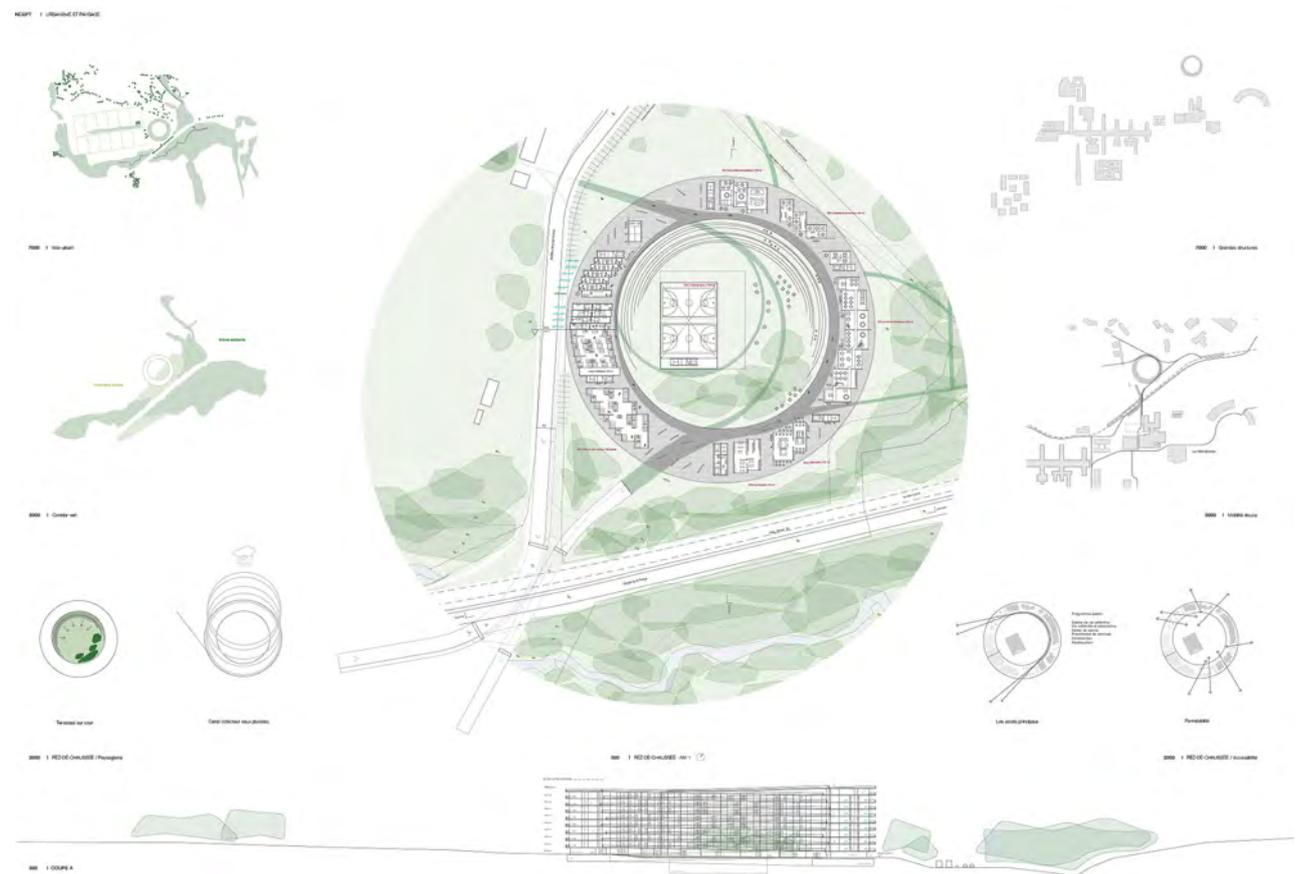
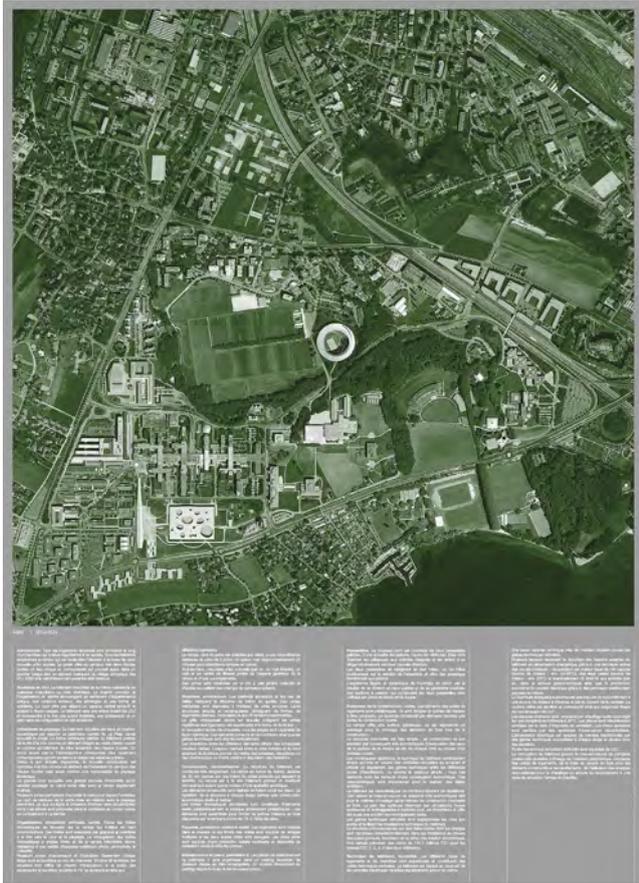


VORTEX

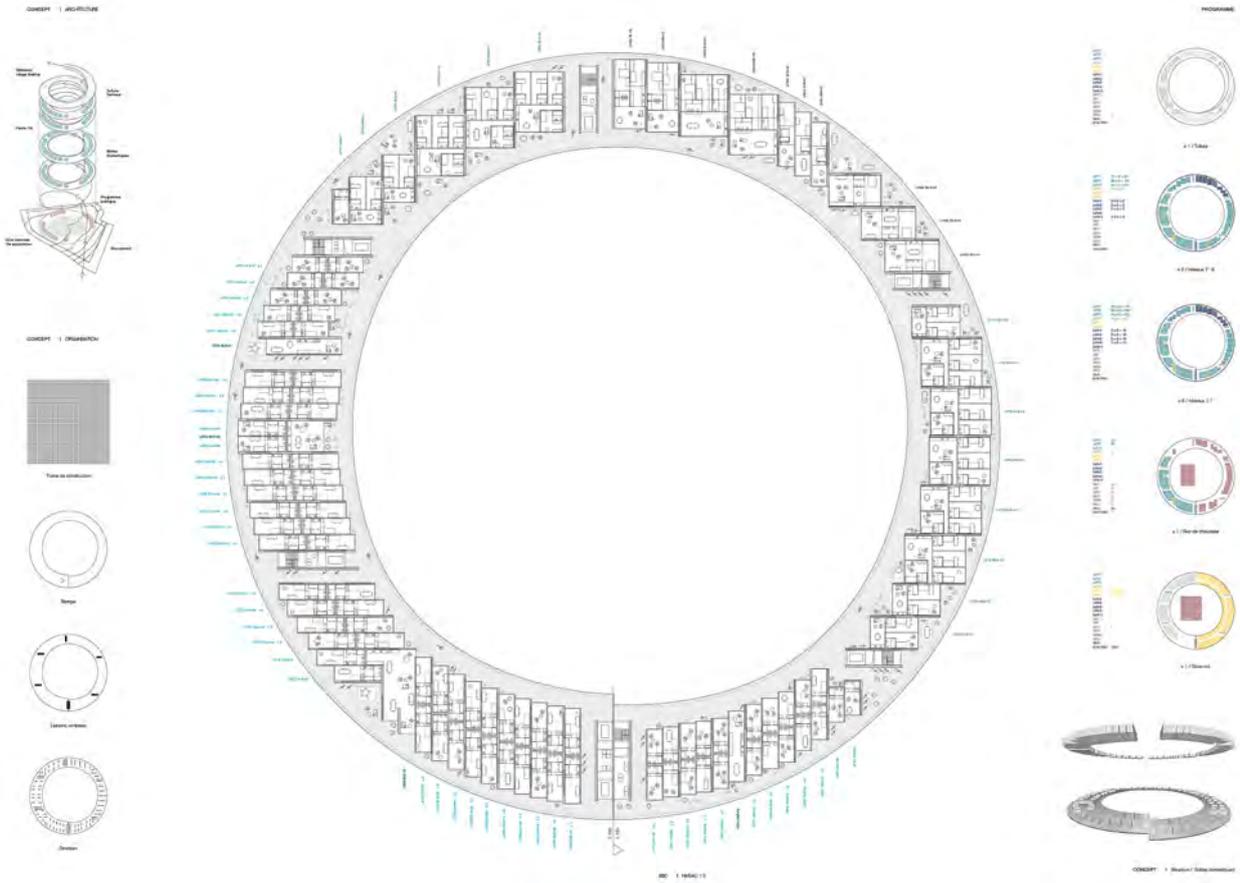
INGÉNIEUR C/V/S/E
AMSTEIN-WALTHERT LAUSANNE SA,
LAUSANNE

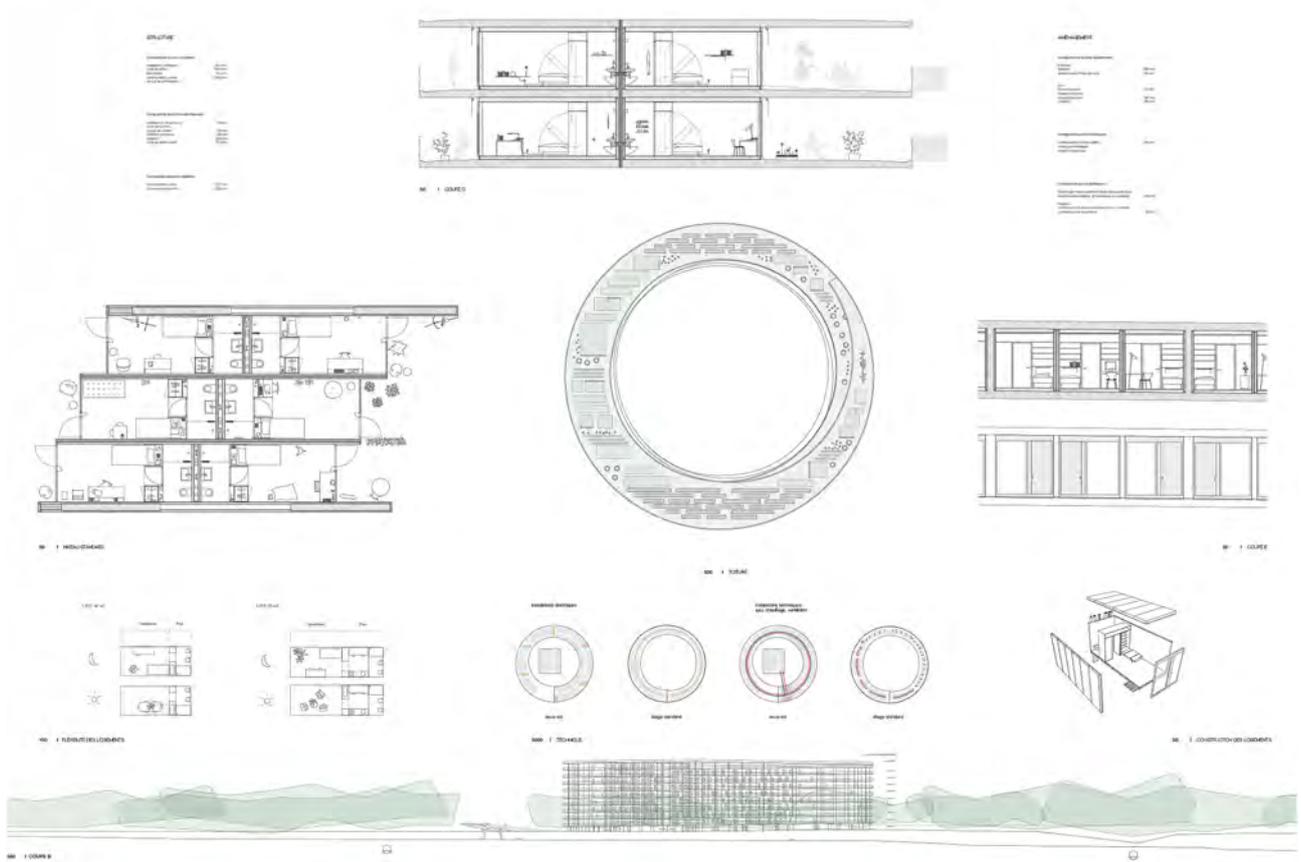
COLLABORATEURS
NARCISSE PLUMEY
FRANÇOIS GAGNAGE
EMILIANO CONSENTINO
RICKAËL PAYEN
LAURIE DROMPT
FERNANDO MACHADO
THIERRY DUTHEIL
FRANÇOIS SIMBSLER
JOHN MARIE
NICOLAS AMACKER
ALESSO GIORGENNI
CARMEN MADEIRA

INGÉNIEUR PHYSIQUE DU BÂTIMENT
AMSTEIN-WALTHERT LAUSANNE SA,
LAUSANNE



VORTEX





10. 1.000000

11. 1.000000

12. 1.000000

ARCHITECTECAESAR ZUMTHOR ARCHITEKTEN GMBH
CAESAR ZUMTHOR

COLLABORATEURS

LEONARD KADID

ADRESSEHOLBEINSTRASSE 16
4051 BASEL

PAYSAGISTEAUGUST + MARGRITH KÜNZEL
LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG,
BINNINGEN

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

BEYOND THE PINES**Urbanisme et architecture**

Une forme urbaine ambitieuse se mesure avec force aux grandes composantes de ce territoire caractéristique de l'UNIL et de l'EPFL. Cette figure constitue un nouveau repère pour ce campus et propose ainsi deux échelles de lecture :

- l'une qui circonscrit dans une enceinte bâtie une portion de ce territoire, véritable espace de référence ;
- l'autre qui dialogue avec les éléments bâtis de Chavannes au Nord et crée un skyline rayonnant avec les composantes multiples de ce lieu.

Trois grandes portes majeures créent des perméabilités dans ce dispositif urbain en favorisant des relations fluides entre les pôles que sont l'UNIL, Chavannes et le Grand Parc de la Sorge. Une nouvelle centralité est ainsi fondée.

Les programmes publics trouvent place au niveau du rez et contribuent à la vitalité de ce cœur vert et à la vie sociale. Les entrées et les liaisons verticales s'organisent autour du cœur et irriguent la pratique de cet espace de référence. Les quatre niveaux de l'enceinte bâtie contiennent chambres et différents types de logement d'étudiants. En revanche, les émergences accueillent les appartements des hôtes académiques ainsi que les colocations et profitent des différentes orientations et des dégagements sur le grand paysage.

Le jury relève la pertinence des choix conceptuels. Néanmoins l'expression standardisée de cet ensemble ainsi qu'une représentation mécanique du dispositif n'apporte pas une réponse convaincante. Le skyline dans sa découpe trop schématique de ses émergences peine à apporter de la richesse à la proposition. Il se révèle caricatural. L'absence de contraste entre l'enceinte et les éléments du couronnement est dommageable. Les images proposées ne reflètent pas les intentions initiales et illustrent faiblement la relation des unités de logements avec le cœur. De même, la standardisation des expressions intérieures et extérieures appauvrit la solution développée. L'expression architecturale proposée n'est pas en adéquation avec la solution constructive décrite. Un contraste architectural entre les typologies de la ceinture et les émergences aurait enrichi le projet

En résumé, le jury note une importante évolution entre le concept proposé lors du 1^{er} degré et la réflexion architecturale développée lors du 2^e degré. Ce quartier de logements bien qu'innovant n'a pas complètement convaincu le jury.

Lieu de vie

D'un abord extérieur austère, la place dégagée au centre du dispositif séduit d'emblée. Cette vaste place, subdivisée en une bande centrale minérale, flanquée de part et d'autre de surfaces vertes arborées, structure le vaste espace central permettant sa meilleure appropriation par les habitants. Liée à l'UNIL et la Commune par des accès généreux, cette place « à vivre » constitue une ouverture du monde étudiant à la vie.

Technique

A l'instar d'autres projets, le projet déroge marginalement à des données du cahier des charges (le tracé du cheminement de mobilité douce en direction de l'Est). Cette dérogation de nature mineure ne confère cependant pas d'avantage déterminant en faveur du projet.

Le projet est fondamentalement sain. Les questions relatives aux fondations, la structure, les énergies et au développement durable ont été bien appréhendées et traitées, hormis des problèmes de reprise des efforts sismiques en particulier dans les angles. Les stores coulissant à lames verticales fixes représentent une protection insuffisante (éblouissement, pas d'obscurcissement). Du point de vue de l'économie, le projet est quelque peu pénalisé par sa taille.



BEYOND THE PINES

INGÉNIEUR C/V/S/E
PIERRE CHUARD ING. CONS. SA,
MONT S/LAUSANNE

COLLABORATEURS
PASCAL SOCCHI
PIERRE CHUARD

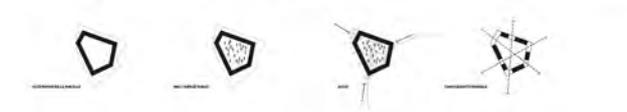
INGÉNIEUR C/V/S/E
BETELEC SA,
VILLARS-SAINTE-CROIX



Observations
 Lors de l'étude, nous avons constaté que le terrain est très irrégulier et que les parcelles sont de tailles très différentes. Nous avons donc cherché à créer un plan d'occupation des sols qui tienne compte de ces particularités et qui permette de créer un quartier équilibré et agréable à vivre. Nous avons également cherché à préserver les éléments naturels du site, tels que les arbres et les zones humides, et à les intégrer dans le plan d'occupation des sols.

Spécificités
 Le terrain est très irrégulier et les parcelles sont de tailles très différentes. Nous avons donc cherché à créer un plan d'occupation des sols qui tienne compte de ces particularités et qui permette de créer un quartier équilibré et agréable à vivre. Nous avons également cherché à préserver les éléments naturels du site, tels que les arbres et les zones humides, et à les intégrer dans le plan d'occupation des sols.

Plan
 Ce plan d'occupation des sols a été élaboré en fonction des observations et des spécificités du terrain. Il définit les zones à bâtir, les zones à préserver et les zones à aménager. Il est le résultat d'un processus de concertation et de dialogue entre les différents acteurs du projet.



Vue du quartier ébauché depuis l'axe Serge



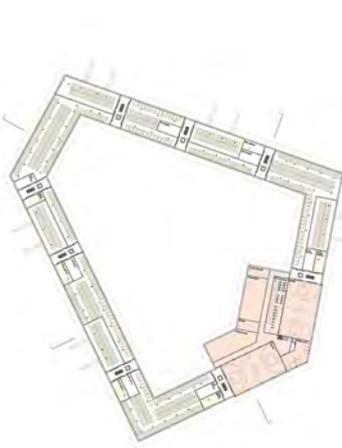
BEYOND THE PINES

INGÉNIEUR PHYSIQUE DU BÂTIMENT

SORANE SA,
LAUSANNE

COLLABORATEURS

PAUL BOURDOUKAN
TOM SWINNEN



Plan du sous-sol



Plan du rez-de-chaussée



Plan de situation

Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud. Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud. Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud.



Coupe longitudinale 1/500



Typologies des logements traditionnels 1/100



Typologies des appartements 1/100

Le projet est un développement d'habitat collectif. Les logements sont conçus pour répondre à des besoins diversifiés. Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud.

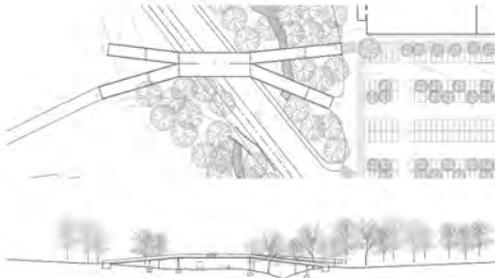
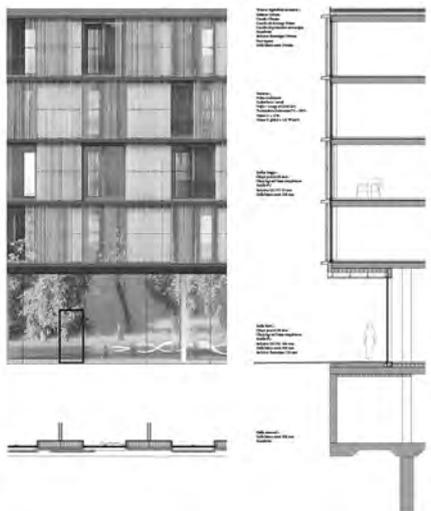
Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud. Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud.

Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud. Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud.

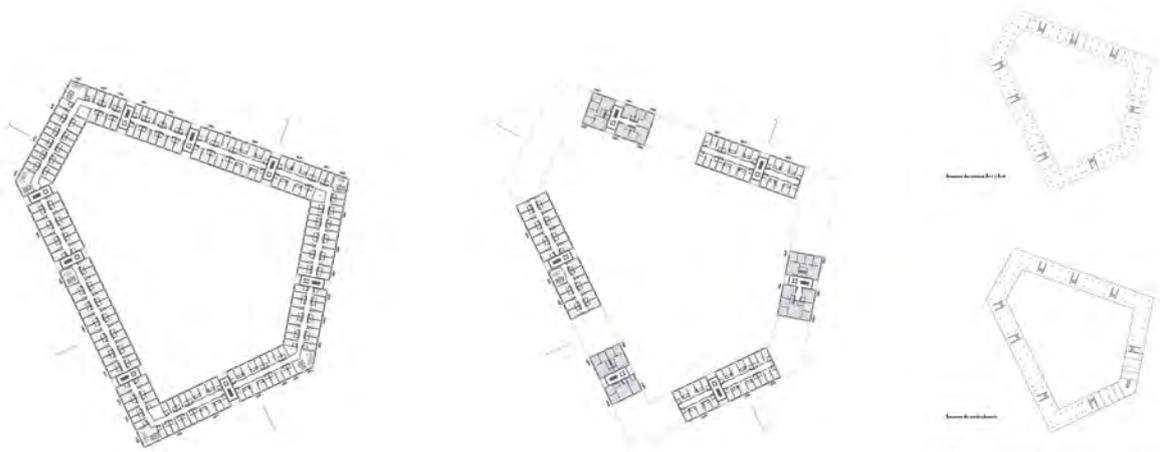
Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud. Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud.

Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud. Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud.

Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud. Les plans sont en coupe de l'ouest vers l'est et de la rue de l'Écluse vers le sud.



Plan de situation et coupe longitudinale



Plan des étages R+1 à R+4

Plan des étages R, S1 à S9

Notes:

Le terrain pentagonal de la parcelle est entièrement occupé par un bâtiment à 5 étages et 100 logements. Le programme de cette programmation est composé de 100 logements et de 1000 m² de locaux commerciaux. Le terrain est divisé en deux parties par un chemin de circulation. Les parties sont séparées par un mur de clôture et un portail d'accès. Le terrain est divisé en deux parties par un chemin de circulation. Les parties sont séparées par un mur de clôture et un portail d'accès. Le terrain est divisé en deux parties par un chemin de circulation. Les parties sont séparées par un mur de clôture et un portail d'accès.



Coupe transversale 1/500



Vue sur l'espace public



Coupe transversale 1/500

ARCHITECTE
OLALQUIAGA ARQUITECTOS
ALFONSO OLALQUIAGA BESCÓS
PABLO OLALQUIAGA BESCÓS

COLLABORATEURS
RAFAEL OLALQUIAGA SORIANO
HENAR VARELA
JOSÉ MANUEL RICO

MARCOS DÍAZ GUERRA
ALFREDO ENTRALA
JESÚS RESINO
PIERO BANDERET

ADRESSE
C/GRIJALBA 18
28006 MADRID / SP.

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE

Urbanisme et architecture

La forme urbaine proposée, par son autonomie vis-à-vis du contexte éclaté, n'est pas inintéressante. Elle se joue de l'indéfinition actuelle, sans l'aggraver et sans chercher à la résoudre ; ce parti est viable. Il n'en reste pas moins que l'échelle de la construction est imposante vis-à-vis des bâtiments existants et il n'est pas sûr que la sinuosité de la façade atténue ce saut d'échelle.

Le jury regrette que le centre de la composition se soit passablement refermé sur lui-même par rapport au rendu du premier tour. Le rez-de-chaussée est peu perméable. L'examen du plan contredit l'impression de transparence donnée par les perspectives rendues. À ce chapitre, la position en coupe de la salle de sports crée une topographie malheureuse qui s'apparente à un obstacle à l'endroit où le projet pourrait se relier avec le tissu construit de la commune de Chavannes.

La typologie proposée d'un couloir central est pauvre et peu engageante. Un effet de labyrinthe est créé par ailleurs par la courbure induite par la forme générale de la proposition. Les grandes fenêtres qui ponctuent la circonvolution, si elles ont reçu au deuxième tour une partie programmatique bienvenue, ne sont pas franchissables pour autant. Elles isolent de ce fait des portions de bâtiment qui ne communiquent pas ensemble.

Le jury reste sceptique sur les qualités spatiales de la chambre d'étudiant. La lecture croisée des perspectives rendues et du plan montre que ce qui s'annonce comme des ouvertures généreuses dans celles-ci s'avèrent des petits percements dans celui-là. La coupe constructive et son descriptif présentent le même hiatus avec les images.

Si le vivre ensemble étudiantin trouve ici une forme originale et une signature propre à l'échelle urbaine, sa transcription à l'échelle vécue et intime de la valeur d'usage n'a pas convaincu le jury. Une forme aussi exceptionnelle aurait pu certainement produire des qualités spatiales plus affirmées.

Lieu de vie

Le dégagement d'une localisation centrale aménagée en espaces verts colonisables par les habitants séduit. L'éventuel sentiment d'enfermement est cassé par les larges ouvertures dans le corps de bâtiment ondulant autour de cet espace central. Le cadre proposé, résolument différent de celui des bâtiments d'enseignement, offre une réelle coupure dans la journée estudiantine. Les longs corridors curvilignes empêchant la perception de son extrémité sont perçus comme oppressant.

Technique

À l'instar d'autres projets, le projet déroge marginalement à des données du cahier des charges (le périmètre d'implantation du bâtiment, le tracé du cheminement de mobilité douce en direction de l'Est). Ces dérogations de nature mineures ne confèrent cependant pas d'avantage déterminant en faveur du projet.

Le projet est fondamentalement simple. Les questions relatives aux fondations, la structure, les énergies et au développement durable ont été appréhendées et traitées. L'auteur du projet affirme pouvoir se passer de joints sur un ouvrage d'une taille significative sans que la plausibilité de cette assertion n'ait été démontrée. Des éléments de la façade (ouvrants de ventilation et protections solaires dépliantes) ainsi que les conséquences de la création des grandes percées à travers pénalisent quelque peu un projet légèrement au dessus de la cible financière.

PAYSAGISTES

MG ASSOCIÉS SÀRL
ARCHITECTES PAYSAGISTES,
VUISSENS
MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE,
LAUSANNE

COLLABORATEURS

MG ASSOCIÉS SÀRL
PABLO GABBAY

COLLABORATEURS

MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE
MAXIME MONNIER



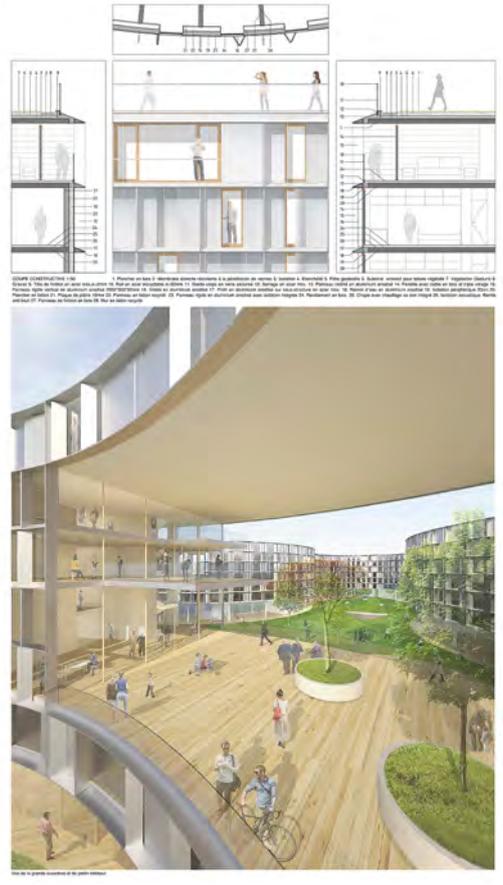
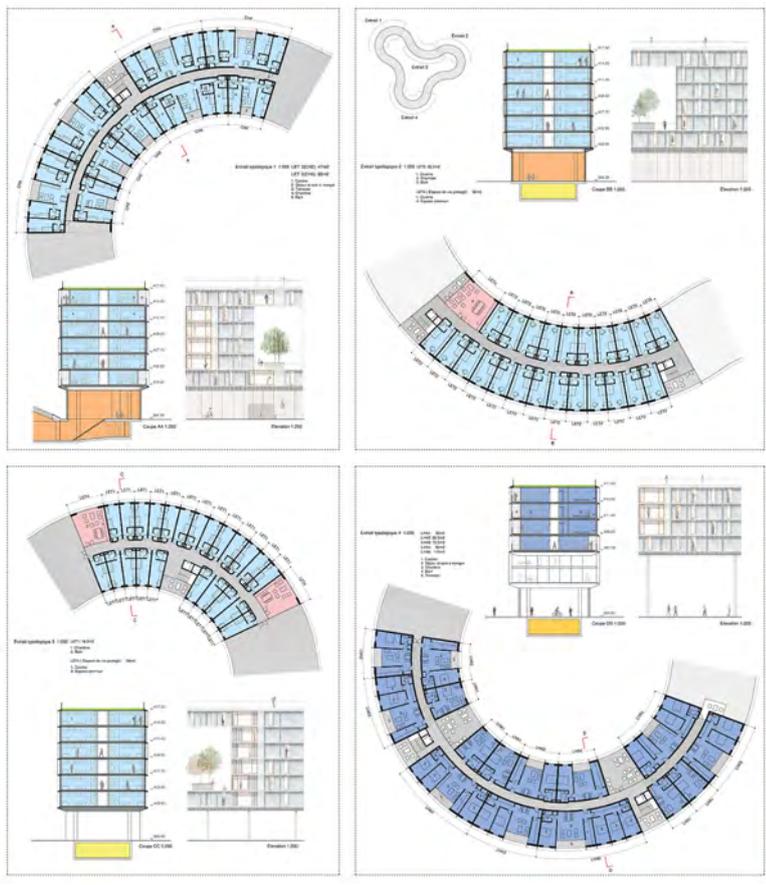
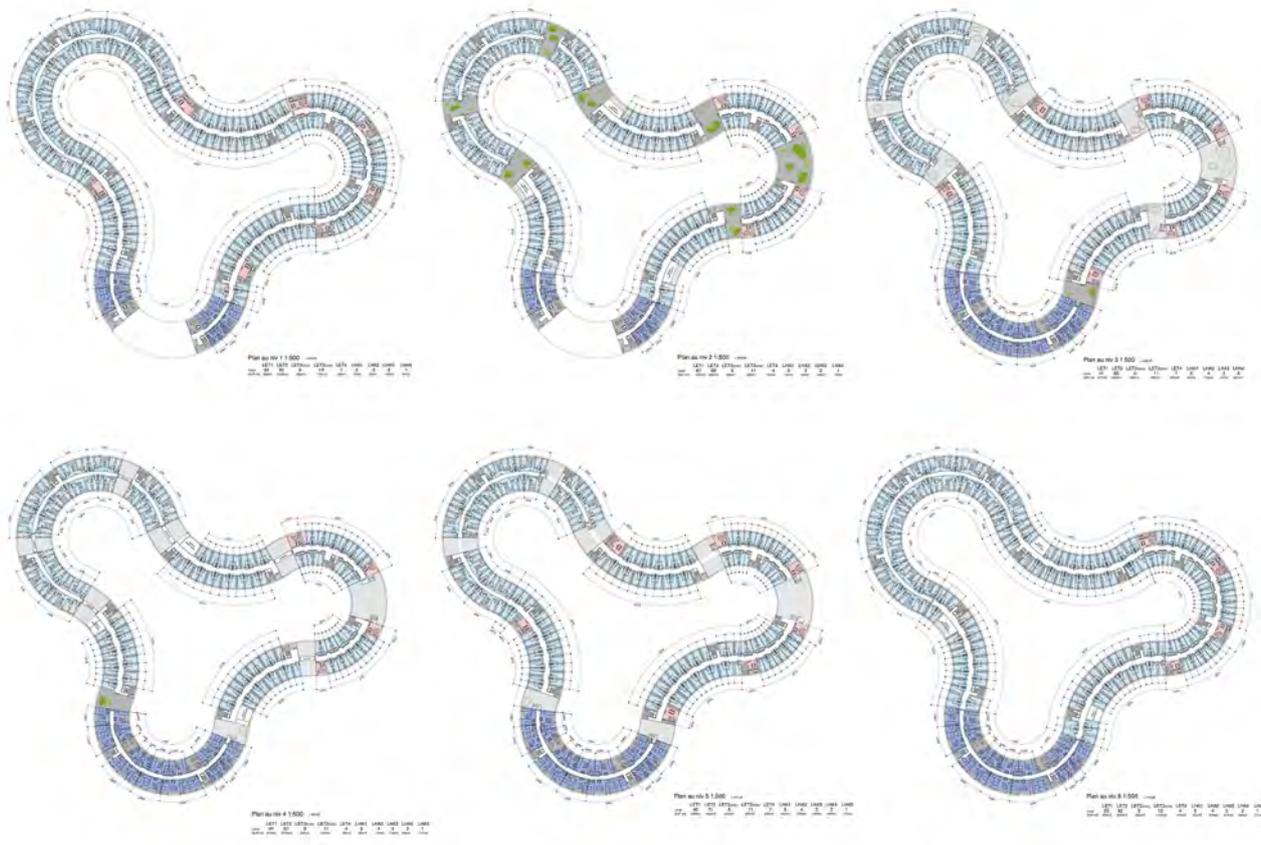
**LA CHAMBRE
ET LE TERRITOIRE**

INGÉNIEUR CIVIL
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA,
LAUSANNE

COLLABORATEURS
GILLES PIRAT
PEDRO BRAGA

INGÉNIEUR C/V/S/E
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA,
LAUSANNE

LA CHAMBRE
ET LE TERRITOIRE



ARCHITECTES

ON ARCHITECTURE SÀRL

JEAN CAMUZET

ALAIN WOLFF ARCHITECTES

ALAIN WOLFF

COLLABORATEURS

ON ARCHITECTURE SÀRL

MAFALDA SACCADURA BOTTE

JEAN YVES PASCALIS

NATHALIE CROSET

COLLABORATEURS

ALAIN WOLFF ARCHITECTES

VALENTIN VOLERY

SYLVAIN GEHRIGER

ROCIO DOMINGUEZ CEBALLOS

ALVARO MATIAS CASACUBERTA

ADRESSE

ON ARCHITECTURE SÀRL

RUE DE MARTEREY 1-3

1005 LAUSANNE

QUATRIÈME RANG / QUATRIÈME PRIX

SONGE QUE DERRIÈRE LES CHOSES ...**Urbanisme et architecture**

L'implantation de cette proposition se distingue par deux attitudes très différentes :

- d'une part, deux bâtiments identiques en forme de C, accueillant les logements d'étudiants autour de cours semi-ouvertes sur le parc, sont disposés librement au milieu du site ;
- d'autre part, un bâtiment rectangulaire brisé, dans lequel se trouvent les logements des hôtes académiques et la salle de gym, est placé le long de la route de Praz Véguey, cherchant à définir un front bâti le long de celle-ci.

Ces trois bâtiments forment entre eux une place publique située le long de la route de Praz Véguey et autour de laquelle se développe le programme collectif. Du côté Est, les cours des logements se rejoignent pour former un continuum spatial avec le parc.

Cette disposition dénote un changement radical par rapport à la proposition du 1^{er} degré, dans lequel la salle de sport a pris une position prépondérante.

Si la distinction qui est faite des différentes parties du programme s'exprime très clairement dans cette nouvelle implantation et dans la forme différenciée du bâti en plan, l'identité du quartier et la définition des espaces extérieurs qui en résultent peinent à convaincre, malgré la tentative de recoudre le tissu bâti par un traitement unitaire des façades. La lecture des formes bâties et leur disposition aléatoire dans le site n'apportent pas une réponse satisfaisante et structurée dans le désordre urbain du tissu décomposé ; ils accentuent au contraire ce chaos. La situation de proximité entre la façade Est de la salle de sports et l'angle Nord-Ouest du bâtiment de logements illustre la relation ambiguë entre ces deux bâtiments qui semblent appartenir à deux compositions différentes. Le jury regrette le manque de définition spatiale de la Place de la Pala, qui reste très ouverte, et les nombreux espaces résiduels découlant du choix de l'implantation.

La hauteur des bâtiments, conjuguée à leur proximité confère à l'ensemble une présence relativement imposante, notamment sur le front Nord du côté du quartier de Chavannes. L'expression des façades, accentuée par le traitement de la structure en béton, contribue à créer une image austère évoquant plutôt un quartier administratif. Les plans des chambres d'étudiants sont bien résolus mais les dispositifs de distribution manquent sérieusement de lumière naturelle.

Le jury a relevé la grande qualité de la présentation, notamment la coupe paysagère qui met le futur quartier en relation avec l'UNIL.

Lieu de vie

Les trois corps de bâtiments semblent affirmer leur autarcie. Dès lors, la place principale située sur le front Ouest ouverte sur le Chemin de Praz Véguey peine à affirmer sa fonction en dehors de celle d'une zone de passage. L'on peine à percevoir l'éclosion d'un sentiment d'appartenance à un ensemble supérieur à celui du bâtiment dans lequel l'on réside.

Technique

Le projet est fondamentalement sain. Les questions relatives aux fondations, la structure, les énergies et au développement durable ont été bien appréhendées et traitées. La conception de façades porteuses froides en béton armé conduit à des solutions de consoles isolantes onéreuses. La forme des bâtiments est pénalisante pour la reprise des efforts sismiques. La compacité des constructions et les modes constructifs préconisés conduisent à un projet économique.

ADRESSE
ALAIN WOLFF ARCHITECTES
RUE DES BOSQUETS 18
1800 VEVEY

PAYSAGISTE
ATELIER DESCOMBES ET RAMPINI,
GENÈVE

COLLABORATEURS
MARCO RAMPINI

QUATRIÈME RANG / 45



**SONGE QUE DERRIÈRE
LES CHOSES...**

INGÉNIEUR CIVIL

INGPHI SA,
LAUSANNE

COLLABORATEURS

PHILIPPE MENÉTREY
JONATHAN KREBS

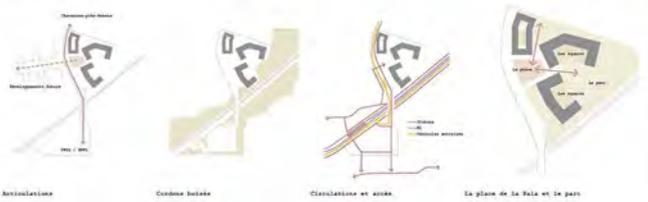
INGÉNIEUR C/V/S

WEINMANN ÉNERGIES SA,
ECHALLENS



Plan masse de situation

0 10m 20m Echelle 1:2000

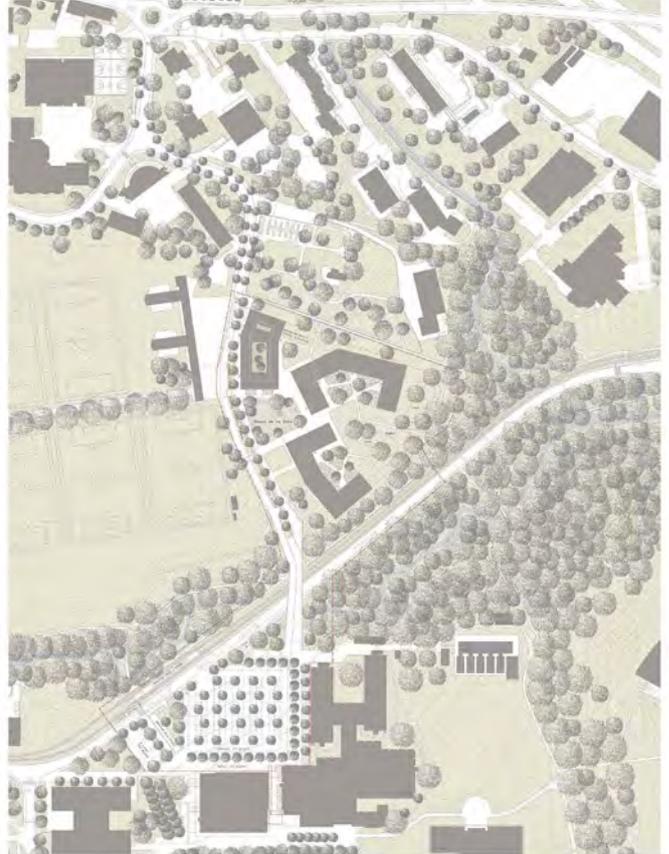


Archi-circulation

Codeurs buléaire

Classification et accès

Le plan de la Villa et le parc



Plan de situation

0 10m 20m Echelle 1:2000



Vue de la route de la Bière

Design architectural et paysager

Un nouveau quartier, entre ville et forêt
Le projet a été conçu dans un contexte urbain dense, au sein d'un quartier résidentiel existant. L'objectif était de créer un espace public de qualité, capable de servir de lien entre la ville et la forêt. Le projet a été conçu en collaboration avec les services municipaux et les habitants du quartier.

Classification et accès

Le projet a été classé en zone résidentielle. L'accès au projet est assuré par un réseau de circulation piétonne et cyclable. Le projet est accessible à pied en 10 minutes depuis la gare la plus proche.

Les bâtiments des résidents

Les bâtiments des résidents ont été conçus en collaboration avec les habitants du quartier. Ils ont été conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr. Les bâtiments sont conçus pour être accessibles à tous les habitants du quartier.

Le projet a été conçu en collaboration avec les habitants du quartier. Il a été conçu pour offrir un cadre de vie agréable et sûr. Le projet est accessible à pied en 10 minutes depuis la gare la plus proche.

Le plan de la Villa et le parc

Le plan de la Villa et le parc ont été conçus en collaboration avec les habitants du quartier. Ils ont été conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr.

Spécificités constructives et aspects techniques

Le projet a été conçu en collaboration avec les habitants du quartier. Il a été conçu pour offrir un cadre de vie agréable et sûr. Le projet est accessible à pied en 10 minutes depuis la gare la plus proche.

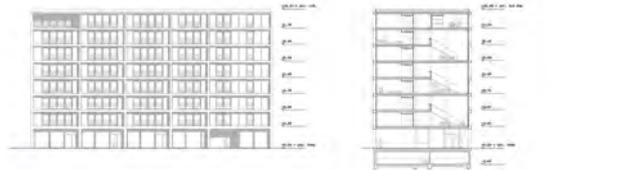
Le projet a été conçu en collaboration avec les habitants du quartier. Il a été conçu pour offrir un cadre de vie agréable et sûr. Le projet est accessible à pied en 10 minutes depuis la gare la plus proche.

Le bâtiment des résidents et du service public

Le bâtiment des résidents et du service public ont été conçus en collaboration avec les habitants du quartier. Ils ont été conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr.

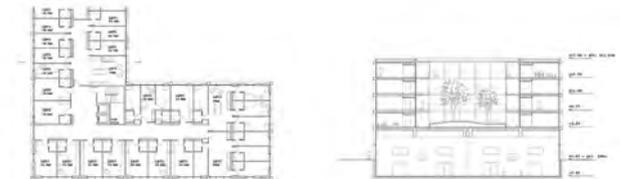
Classification de projet et développement durable

Le projet a été classé en zone résidentielle. L'accès au projet est assuré par un réseau de circulation piétonne et cyclable. Le projet est accessible à pied en 10 minutes depuis la gare la plus proche.



Plan de plan / Niveau résidents

Plan type de plan / Niveau résidents



Plan type de plan / Niveau résidents

Plan type de plan / Niveau résidents



Plan de plan / Niveau résidents

Plan type de plan / Niveau résidents

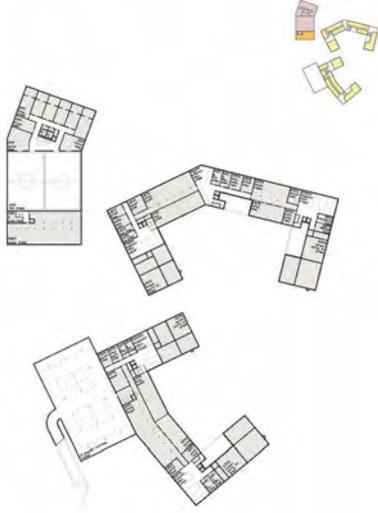
Détails typologiques

0 10m 20m Echelle 1:200

**SONGE QUE DERRIÈRE
LES CHOSES ...**

EXPERT AEAI
CR-CONSEILS SARL,
ORON-LA-VILLE

COLLABORATEURS
CHRISTOPHE REBETZ
SÉBASTIEN SAVOY



Plan de niveau 0



Plan de localisation



Coupe paysagère 3-4

Échelle 1:500



Vue sur la Place de la Paix

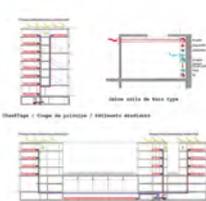
Concepts Architecturaux C13

Intégration sociale
Le projet présente une architecture ouverte et accueillante. Les bâtiments sont conçus pour favoriser les interactions sociales et offrir un cadre de vie agréable. Les espaces communs sont conçus pour encourager les rencontres et les échanges entre les habitants.

Intégration de la nature
Le projet intègre une végétation abondante et des espaces verts qui favorisent le bien-être et la qualité de vie. Les courtyards et les jardins sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et favoriser les interactions sociales.

Le confort thermique
Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et favoriser les interactions sociales. Les bâtiments sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et favoriser les interactions sociales.

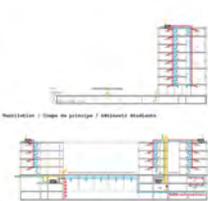
Le confort acoustique
Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et favoriser les interactions sociales. Les bâtiments sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et favoriser les interactions sociales.



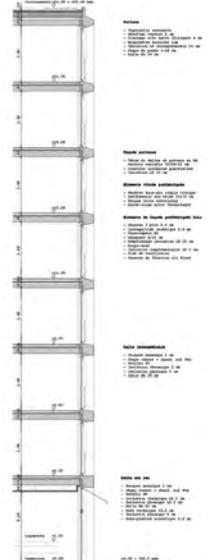
Ventilation / Coupe de plan / Détail des éléments



Ventilation / Coupe de plan / Détail des éléments



Ventilation / Coupe de plan / Détail des éléments



Ventilation / Coupe de plan / Détail des éléments



Ventilation / Coupe de plan / Détail des éléments

Construction et matériaux

Échelle 1:500

ARCHITECTE
FARRA & ZOUMBOULAKIS
ARCHITECTES SÀRL
BASSEL FARRA
CHRISTINA ZOUMBOULAKIS

COLLABORATEURS
EMMANUEL COLOMB
CHLOÉ CONINCKX
AUDREY LICARI
SANDRA LAURET
CARLOS OSTOLAZA
CRISTINA PLATERO

ADRESSE
AVENUE DE L'AVANT-POSTE 5
1005 LAUSANNE

PAYSAGISTE
ATELIER DU PAYSAGE
JEAN-YVES LE BARON SÀRL,
LAUSANNE

CINQUIÈME RANG / CINQUIÈME PRIX

PALAZA

Urbanisme et architecture

L'implantation et l'orientation du projet confirment la volonté d'initier une nouvelle centralité urbaine à l'aide de quatre bâtiments disposés en quinconce autour d'une place, tout en initiant un développement futur du site en reprenant la géométrie de l'allée plantée le long des terrains de sport. Cette nouvelle centralité et la composition rigoureuse du plan masse contribuent à mettre de l'ordre dans le tissu urbain fractionné et à rechercher une relation formelle avec les bâtiments de l'UNIL et de l'EPFL.

Les quatre bâtiments sont identiques en plan et en hauteur, conférant ainsi une grande unité à l'ensemble. Les alentours sont traités comme un parc dans lequel s'insèrent des jardins potagers. Au rez-de-chaussée, le programme public est disposé autour d'une place publique récoltant les différents cheminements qui traversent le site. Des chambres d'étudiants complètent le plan côté parc. Les logements des hôtes académiques occupent le 3^e, 4^e et 5^e étage du bâtiment situé le plus à l'Est. L'accès aux logements se fait uniquement depuis l'intérieur de cours, par des coursives.

Lors du 1^{er} degré, des espaces communs disposés aux extrémités des circulations intérieures interrompaient la couronne des chambres sur les quatre angles des bâtiments et offraient des dégagements vers l'extérieur. Cette recherche typologique génèrait une relation intéressante entre ces patios et les environs et laissait augurer une possible transparence avec l'extérieur. Le jury regrette la disparition de ces ouvertures et le caractère très introverti que revêtent de ce fait les cours intérieures. Il en résulte une perte d'identité des cours qui, devenant toutes pareilles, n'entretiennent aucune relation avec le nouveau quartier. La perte de perméabilité entre les cours et l'extérieur remet en question la véritable valeur d'usage et la qualité de ces dernières.

La similarité des quatre bâtiments, en plan autant qu'en coupe, ne laisse pas préfigurer d'un traitement hiérarchisé des accès, ni d'une répartition différenciée du programme. Cela s'illustre notamment par la situation banalisée des logements des hôtes académiques. La proximité des façades aux angles des bâtiments place un grand nombre de chambres dans une situation regrettable de vis-à-vis. La position du centre de vie enfantine, notamment ses espaces extérieurs situés devant les cheminements fréquentés, peine à convaincre.

Si le jury relève la grande qualité de cette proposition, dont l'implantation précise et la volumétrie bien mesurée apportent une réponse urbaine et territoriale adéquate, il regrette cependant le manque de flexibilité du plan et de la coupe, qui s'illustre dans la difficulté d'apporter des réponses contextuelles à certaines situations et dont le potentiel de développement paraît figé.

Lieu de vie

Cette portion de cité déconnectée du tissu contigu d'un centre-ville interpelle le concept d'îlots articulés sur une place centrale certes mais éloignée de ses premiers voisins tiers. La hiérarchisation de l'appropriation et l'usage courant des quatre cours intérieures et de la place centrale interpelle. Ces interrogations trouveront éventuellement un écho plus satisfaisant après la réalisation du développement des terrains situés à l'Ouest.

Technique

Le projet est fondamentalement sain. Les questions relatives aux fondations, la structure, les énergies et au développement durable ont été bien appréhendées et traitées. Seules les structures des salles de sport en sous-sol causent des problèmes en relation avec la nappe phréatique et les mesures parasismiques en relation avec la toiture de dites salles. La compacité des constructions et les modes constructifs préconisés conduisent à un projet économique.

COLLABORATEURS
JEAN-YVES LE BARON
VANESSA ZINGG
LAIA SOLÉ

INGÉNIEUR CIVIL
B+S INGÉNIEURS CONSEILS SA,
GENÈVE

COLLABORATEURS
MARCIO BICHSEL
GUILLAUME JOLY
CHRISTINE AMADIO
DAVID BONNY

CINQUIÈME RANG / 51

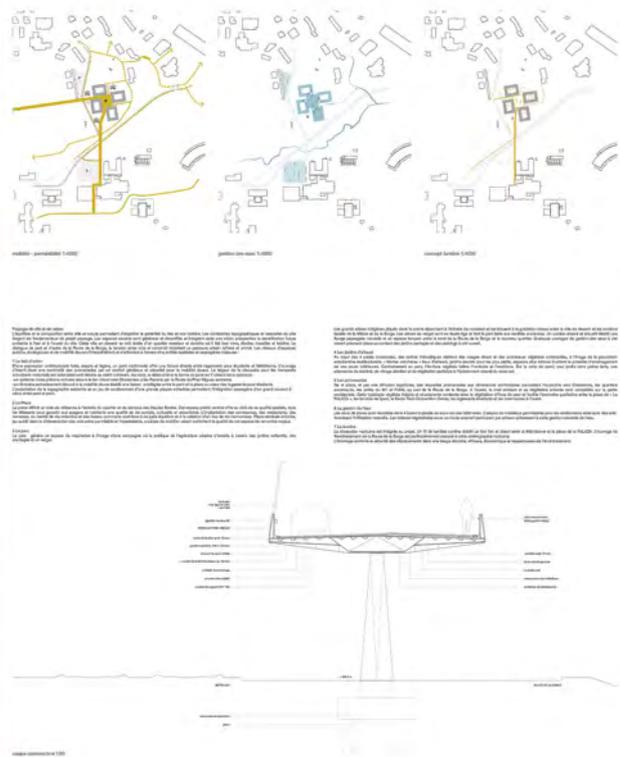
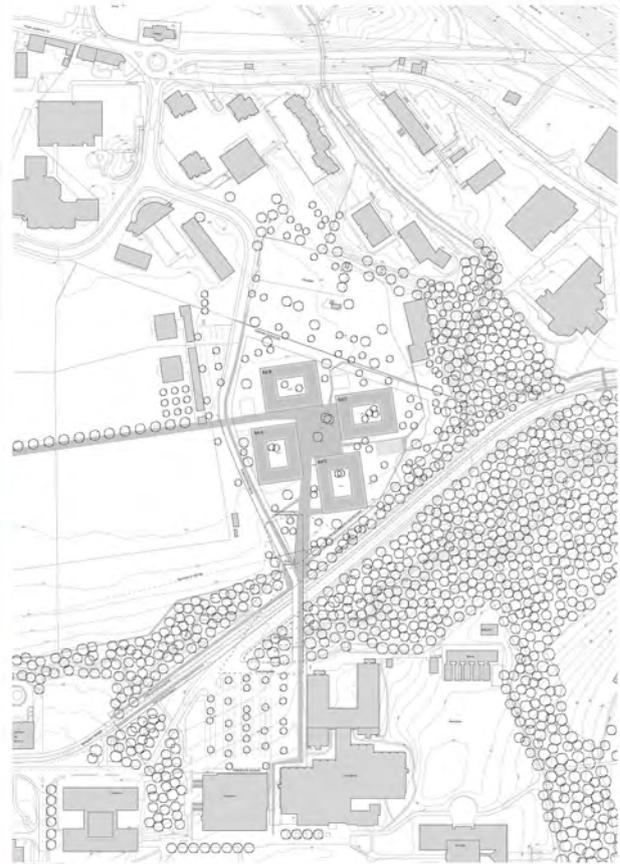


PALAZA

INGÉNIEUR C/V/S
MIKE HUMBERT SÀRL,
MEYRIN

COLLABORATEURS
MIKE HUMBERT
GAËL BROCARD

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
RHÔNE-ELECTRA ENGINEERING SA,
GENÈVE



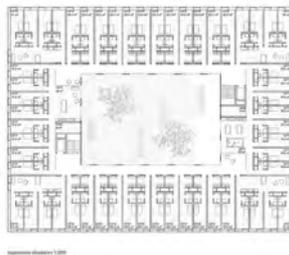
PALAZA



Par sa structure simple et rationnelle, le projet propose un projet économiquement intéressant et écologiquement novateur. Tout en assurant des espaces de vie de qualité.



Plan de l'étage 1/000



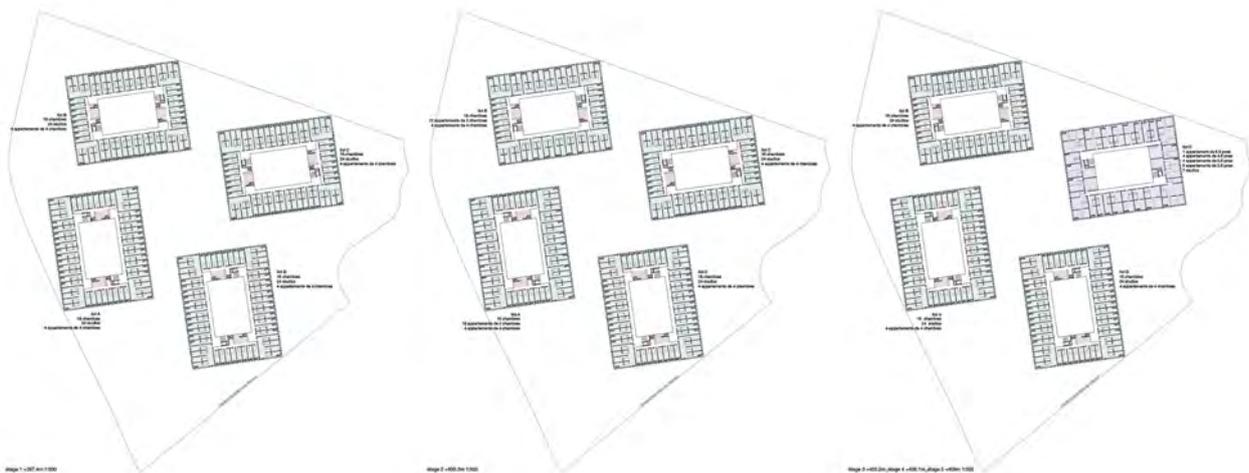
Plan de l'étage 2/000



Plan de l'étage 3/000

Par sa configuration en lots bâtis, PALAZA offre de généreux patios arborés qui deviennent le cœur des espaces collectifs partagés de la vie étudiante.





Par la création d'une place de référence pour tout le quartier, offrant activités et services, PALAZA se définit comme le lieu de rencontre privilégié tout de la vie enfantine que d'une communauté sociale et générationnelle.



Section verticale

La structure offre un environnement sûr et fonctionnel, offrant des espaces de jeu et de détente, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. Elle est conçue pour être durable et résiliente, capable de s'adapter aux besoins changeants de la communauté.



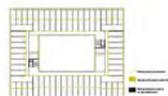
Section verticale 1/50

Matériau, construction et détails constructifs

Le choix des matériaux et des systèmes constructifs est un élément clé de la durabilité, de la performance énergétique et de l'esthétique du bâtiment. Les matériaux sélectionnés sont durables, résilients et compatibles avec les principes de construction durable.

Le système de structure est conçu pour offrir une grande flexibilité d'usage et de développement futur. Les détails constructifs sont soigneusement étudiés pour garantir la longévité et la performance du bâtiment, tout en minimisant l'impact environnemental.

Les détails constructifs sont conçus pour assurer la durabilité et la performance du bâtiment. Ils prennent en compte les conditions climatiques locales, les exigences réglementaires et les principes de construction durable. Les matériaux et les systèmes sont sélectionnés en fonction de leur durabilité, de leur performance énergétique et de leur impact environnemental.



Section horizontale



Par ses chambres étudiées comme des meubles habiles, le projet offre tout une fonctionnalité efficace qu'une qualité de vie agrippée.



Présentation de plan

Le plan de plan est conçu pour offrir une grande flexibilité d'usage et de développement futur. Les détails constructifs sont soigneusement étudiés pour garantir la longévité et la performance du bâtiment, tout en minimisant l'impact environnemental.

Le plan de plan est conçu pour offrir une grande flexibilité d'usage et de développement futur. Les détails constructifs sont soigneusement étudiés pour garantir la longévité et la performance du bâtiment, tout en minimisant l'impact environnemental.

Le plan de plan est conçu pour offrir une grande flexibilité d'usage et de développement futur. Les détails constructifs sont soigneusement étudiés pour garantir la longévité et la performance du bâtiment, tout en minimisant l'impact environnemental.

Le plan de plan est conçu pour offrir une grande flexibilité d'usage et de développement futur. Les détails constructifs sont soigneusement étudiés pour garantir la longévité et la performance du bâtiment, tout en minimisant l'impact environnemental.



ARCHITECTES
RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS
ARCHITECTES SA
JACQUES RICHTER
SCAPE S.P.A
PAOLO MEZZALAMA

COLLABORATEURS
RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS
ARCHITECTES SA
ANTOINE BARC
JOAO NUNES
PEDRO DOS SANTOS
TRISTAN JARRY
ALBERTO GARMENDIA
ANDREA MAGATTI

COLLABORATEURS
SCAPE S.P.A
VALENTINA ESPOSITO
BRUNA DOMINICI
PASQUALE DE PASQUALE

ADRESSE
RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS
ARCHITECTES SA
AVENUE DAPPLES 54
1006 LAUSANNE

SIXIÈME RANG / SIXIÈME PRIX

CENTRAL PARK 2

Urbanisme et architecture

Cette proposition urbaine volontaire et innovante se mesure à l'échelle territoriale par un dialogue entre Ville et Nature. Elle s'inscrit dans les grandes pièces iconiques de l'UNIL/EPFL.

Ce projet propose trois éléments fondateurs :

- un ensemble urbain fragmenté ;
- une place urbaine périphérique ;
- un grand parc intérieur.

Le dispositif urbain est composé de trois éléments caractérisant l'enceinte. Ceux-ci proposent des relations avec les différentes composantes de ce lieu et créent ainsi une nouvelle centralité, un cœur vert, un Parc. Les programmes publics trouvent place au niveau du rez à l'Ouest et caractérisent ainsi une vision urbaine de la route Praz Véguey en complément de la place urbaine à l'entrée du dispositif.

Le grand Parc permet contemplation et calme, mais aussi échanges et vie de ce nouveau quartier. Le dispositif des entrées et liaisons verticales s'organise au Nord en bordure du cimetière sur un espace de parkings. Les autres entrées se font depuis la route existante. Les pièces majeures accueillent les logements d'étudiants et le bâtiment isolé, les résidences pour hôtes académiques. Chacun des éléments profite non seulement de dégagements soit au cœur de l'ensemble soit sur le grand paysage mais encore de différentes orientations créées par la morphologie proposée.

Le jury relève l'intérêt des choix conceptuels initiaux. En particulier, la proposition d'un grand ensemble organisé autour d'un Parc. Néanmoins cette dernière peine à convaincre de la véritable vocation de celui-ci. En effet, le traitement des différentes composantes du rez et des entrées n'exploite pas la relation avec le Parc. Au contraire, l'essentiel des accès se situe en périphérie. Cet espace propice à l'accueil et à la vitalité de ce grand programme demeure un lieu de passage et ne favorise pas la vitalité en relation avec le programme.

L'échelle des deux éléments en « U » refuse les relations soit avec Chavannes ou l'UNIL et clôt le site. L'expression de cet ensemble et les images proposées peinent à convaincre et l'associe plutôt à l'image d'un complexe administratif.

En résumé, si le jury note une bonne évolution entre le 1^{er} et 2^e degré, le rôle et la nature du Parc a peu progressé. À l'échelle de ce territoire et du programme à mettre en œuvre le projet n'arrive pas à séduire pour ce grand quartier de logements d'étudiants et d'hôtes académiques.

Lieu de vie

La localisation centrale généreusement aménagée d'un plan d'eau et d'espaces verts colonisables par les habitants séduit. Une place d'articulation du bâti de caractère urbain complète le dispositif des espaces publics. Le caractère souple et libre de l'ensemble tranche avec la rigueur des bâtiments d'enseignement de l'UNIL et crée une réelle coupure dans la journée estudiantine.

Technique

À l'instar d'autres projets, le projet déroge marginalement à des données du cahier des charges (le périmètre d'implantation du bâtiment). Cette dérogation de nature mineure ne confère cependant pas d'avantage déterminant en faveur du projet. L'empiètement de la place de rebroussement pour véhicules dans la distance légale de la forêt est incompatible avec le Plan d'Affectation Cantonal, respectivement son addenda en préparation.

Le projet est fondamentalement sain. Les questions relatives aux fondations, la structure, les énergies et au développement durable ont été bien appréhendées et traitées. La compacité des constructions et les modes constructifs préconisés conduisent à un projet économique.

ADRESSE
SCAPE S.P.A
VIA PETTINENGO 72
00159 ROMA / IT.

PAYSAGISTE
OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES
ASSOCIÉS SÀRL,
GENÈVE

COLLABORATEURS
HIKARI KIKUCHI
BLAISE BOURGEOIS
NICOLAS FERRAUD
THOMAS LEPELLETIER

SIXIÈME RANG / 57



CENTRAL PARK 2

INGÉNIEUR CIVIL

INGENI SA,
LAUSANNE

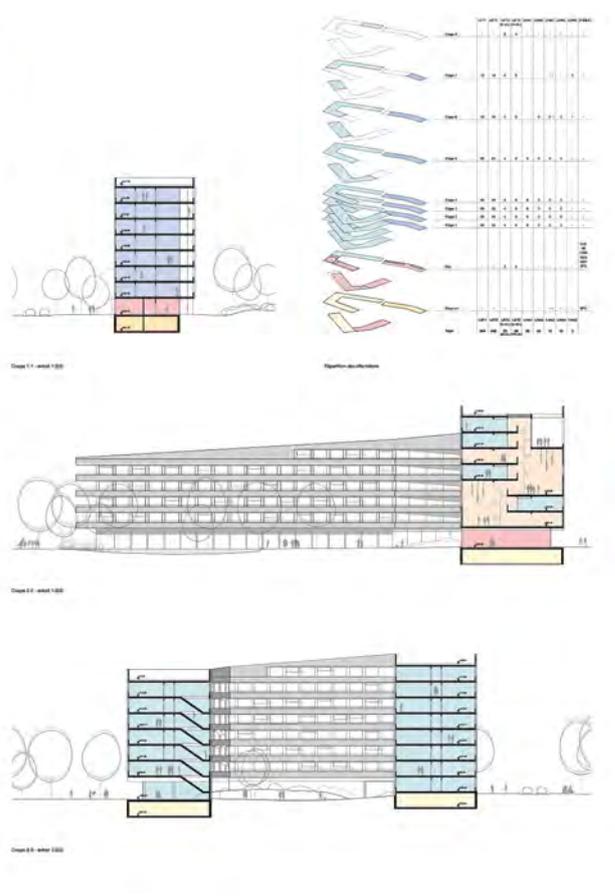
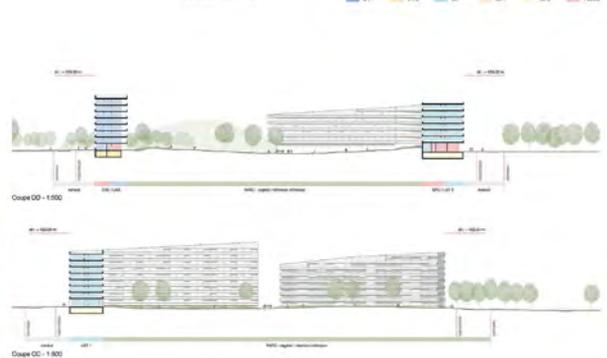
COLLABORATEURS

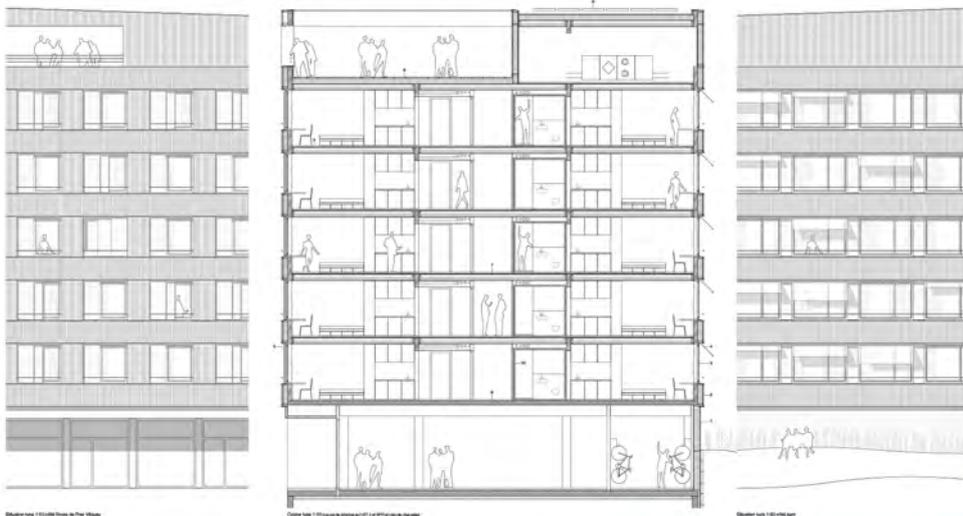
MARCO BOSSO
CLAUDIO PIRAZZI
ANGELO ROCHA

INGÉNIEUR C/V/S/E

RG RIEDWEG & GENDRE SA,
CAROUGE

CENTRAL PARK 2



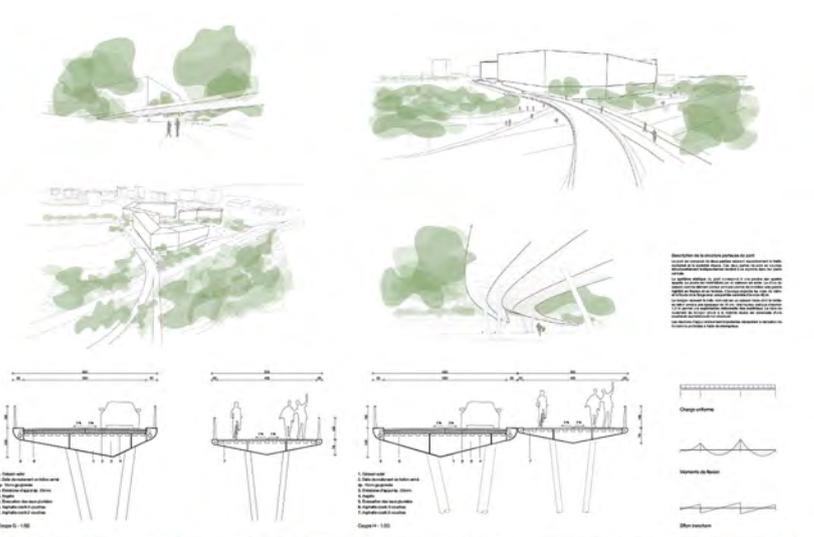
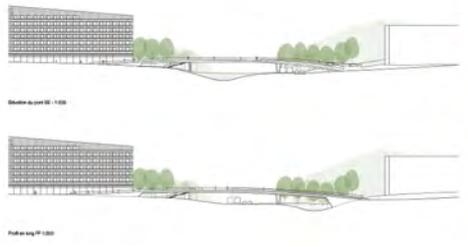


Concept énergétique des bâtiments
 Les bâtiments ont été conçus pour être économes en énergie et pour réduire les émissions de CO₂. Les mesures prises sont les suivantes :
 - Isolation thermique renforcée des murs et des toitures.
 - Fenêtres à triple vitrage.
 - Chauffage et refroidissement par pompe à chaleur géothermique.
 - Ventilation mécanique contrôlée (VMC) avec récupération de chaleur.
 - Éclairage LED.
 - Équipements électroménagers à faible consommation d'énergie.
 - Système de gestion technique central (SGTC) pour optimiser le fonctionnement des équipements.
 - Utilisation de matériaux à faible empreinte carbone.

Structure et stabilité
 La structure est conçue pour résister à des séismes de magnitude 6.5. Les mesures prises sont les suivantes :
 - Fondations profondes.
 - Mur de contre-butement.
 - Système de contreventement en treillis.
 - Utilisation de matériaux à haute résistance.

Planification de l'usage des sols
 Le plan de l'usage des sols est conçu pour optimiser l'utilisation des espaces et pour réduire les déplacements. Les mesures prises sont les suivantes :
 - Création d'espaces publics.
 - Création de zones de stationnement.
 - Création de zones de livraison.
 - Création de zones de stockage.

- 1. Concept de l'usage des sols
- 2. Concept de l'usage des sols
- 3. Concept de l'usage des sols
- 4. Concept de l'usage des sols
- 5. Concept de l'usage des sols
- 6. Concept de l'usage des sols
- 7. Concept de l'usage des sols
- 8. Concept de l'usage des sols
- 9. Concept de l'usage des sols
- 10. Concept de l'usage des sols



ARCHITECTE
CORTILATTANTE ARCHITETTI
RUGGERO CORTI
VALERIA LATTANTE

ADRESSE
VIA ADRIANO AUGUADRI 18
22100 COMO/IT.

PAYSAGISTE
STUDIO RODEL,
ARCHITECTURE DU PAYSAGE,
LUGANO

SEPTIÈME RANG / DEUXIÈME MENTION

MUNDUS

Urbanisme et architecture

À l'échelle urbaine, la proposition est volontaire et cherche à fonder un nouvel ordre urbain pour le développement à venir des territoires à l'ouest du site du concours. Si cet effort de clarté radicale pour le futur est reconnu par le jury, le rapport d'échelle avec le contexte actuel est problématique. L'auteur du projet n'a pas souhaité suivre les recommandations des critiques du premier tour mais sa proposition n'est pas convaincante.

Par l'introduction du programme complémentaire de la salle de sport, la tour est maintenant posée sur un socle qui la relie aux autres éléments construits. La vocation de ce socle n'est pas claire ; en l'état il s'apparente à un toit ponctué de lanterneaux et n'a pas les qualités annoncées d'un balcon. Par ailleurs, par la discontinuité topographique qu'il crée, il est plus un obstacle pour la fluidité de l'espace public qu'un élément intéressant. Pour autant, la grande cour est bien structurée et hiérarchisée.

Globalement, le projet n'a pas beaucoup évolué par rapport au rendu du premier tour. Les circulations interminables et une typologie très banale persistent et l'expression de façades s'est figée alors que le jury attendait explicitement un développement de ce qu'il considérait comme l'amorce d'une recherche.

Les qualités spatiales de la chambre comme lieu de vie de l'étudiant ne sont pas démontrées et le sentiment qui domine est celui d'une organisation spartiate et rigide. La radicalité de la proposition qui faisait la force du projet n'a pas trouvé à offrir par ailleurs, et à l'échelle de la valeur d'usage, les qualités spatiales attendues d'un lieu de vie et d'une forme originale du vivre ensemble qui étaient au cœur de la question posée aux candidats.

Lieu de vie

Le caractère monumental des bâtiments constituant le front Ouest interpelle par l'image véhiculée par le projet qui s'apparente plus à un ensemble à vocation tertiaire qu'à un ensemble de logements avec une césure marquée avec les bâtiments d'enseignement de l'UNIL.

Technique

À l'instar d'autres projets, le projet déroge marginalement à des données du cahier des charges (le périmètre d'implantation du bâtiment). Cette dérogation de nature mineure ne confère cependant pas d'avantage déterminant en faveur du projet.

L'importance des volumes ainsi que l'hétérogénéité des corps de bâtiment pénalisent le projet, à commencer par les fondations. Une structure métallique pour un projet essentiellement de logements ne s'avère guère économique après traitement de l'ensemble des sollicitations connexes (thermiques, acoustiques, parasismiques, etc). Le projet est insatisfaisant du point de vue énergétique. L'économie de ce projet souffre de ces partis non optimisés, c'est le projet le plus cher.

COLLABORATEURS

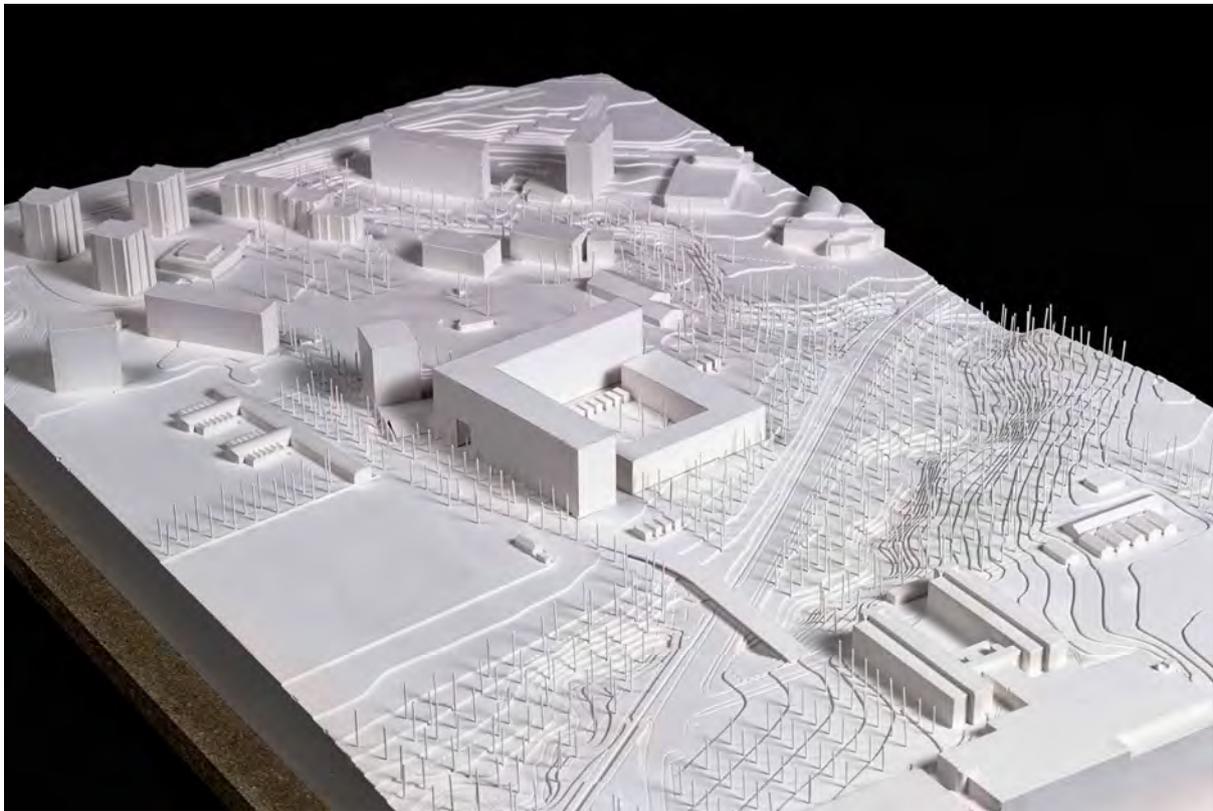
HEINER RODEL
SERGIO NOTARI
MARIA CHIARA CERINOTTI
CARLA FERRARIO
YOLANDA RODEL

INGÉNIEUR CIVIL

RCS PROJECT ENGINEERING SA,
GIUBIASCO

COLLABORATEURS

ING. ENRICO CARONTI
RICCARDO GILARDONI



MUNDUS

INGÉNIEUR C/V/S/E
COMUNITÀ DI PROGETTAZIONE
GILARDI-RENNER,
GIUBIASCO

COLLABORATEURS
SANDRO GILARDI
SIGFRID RENNER
CURZIO GILARDI
WALTER BERTOCCHI
MATTEO MARIOTTI
ANDREA TAMAGNI
DAVIDE GILARDI
MATTIA VALEO
ANGELA DELCÒ

INGÉNIEUR C/V/S/E
FRATELLI LOCATELLI SA
E AB PROJECT SÀRL,
LUGANO

COLLABORATEURS
GIUSEPPE GIUSSANI
NICOLA LINGERI
GIANLUIGI AMBROSINI
MARCO LOCATELLI
MICHELE MOSSALI
FABIO LOCATELLI

INGÉNIEUR PHYSIQUE DU BÂTIMENT
ECOCONTROL SA,
LUGANO

COLLABORATEURS
FABIO BREDA
SAMUELE IMPERATORI
SASCHA CRAMERI
MASSIMO GOTTARDI



Anticipation

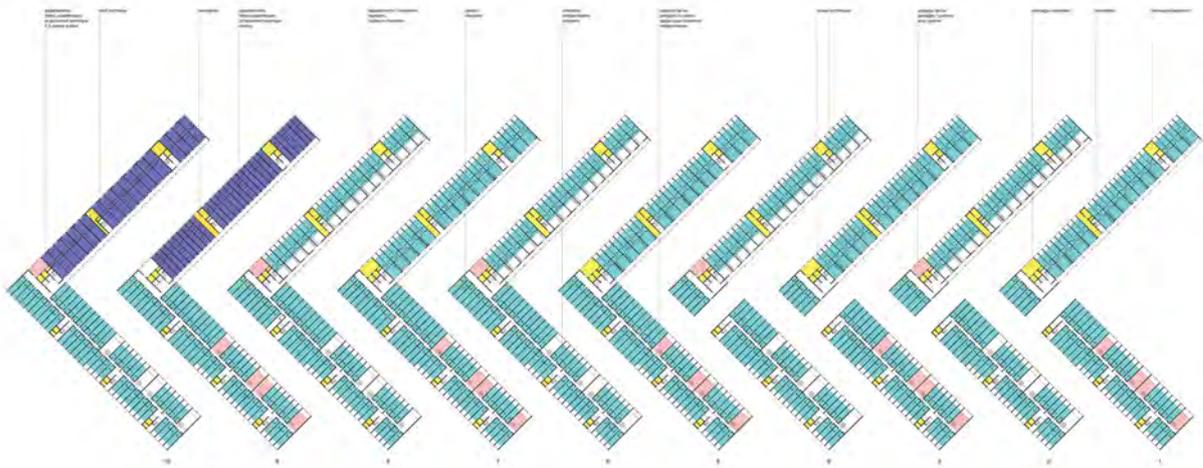
Le développement d'un quartier résidentiel de grande envergure nécessite une anticipation rigoureuse des besoins et des contraintes. Cette phase préliminaire est essentielle pour définir le cadre général du projet, en tenant compte des aspects urbanistiques, environnementaux et sociaux. L'objectif est de créer un cadre de référence qui guide les décisions ultérieures et assure la cohérence globale du développement.

Programme

Le programme de logements est défini en fonction des besoins du marché local et des orientations politiques de la commune. Il vise à offrir une offre diversifiée de logements adaptés à différents profils de familles et de personnes. L'accent est mis sur la qualité de la construction et l'intégration de services communs pour améliorer le cadre de vie des habitants.

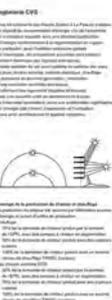
Prévision

Les prévisions financières et économiques sont réalisées en collaboration avec des experts du secteur. Elles prennent en compte les coûts de construction, les dépenses d'investissement et les revenus potentiels. Ces données sont cruciales pour évaluer la viabilité du projet et pour définir des modalités de financement adaptées.

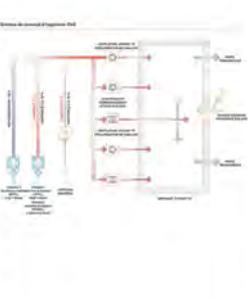


Physique du bâtiment
Description des caractéristiques techniques du bâtiment, telles que l'isolation thermique, l'étanchéité à l'air et l'isolation acoustique. Ces aspects sont essentiels pour garantir le confort des occupants et réduire les consommations énergétiques.

Régime des charges
Définition des charges admissibles sur les différents éléments de la structure, conformément aux normes en vigueur. Cela permet de dimensionner correctement les structures et d'assurer la sécurité de l'ouvrage.

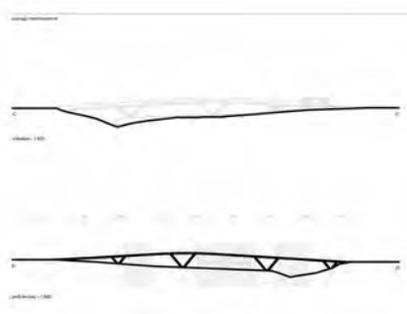
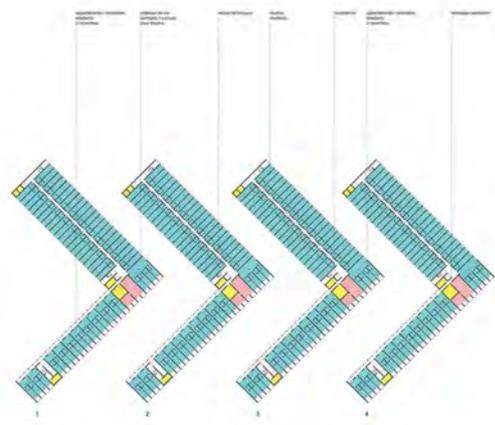
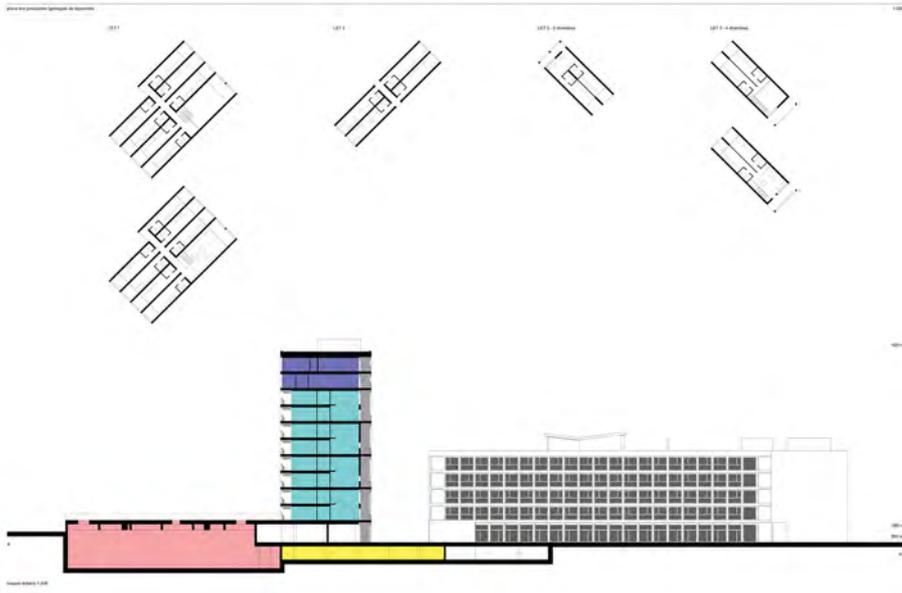
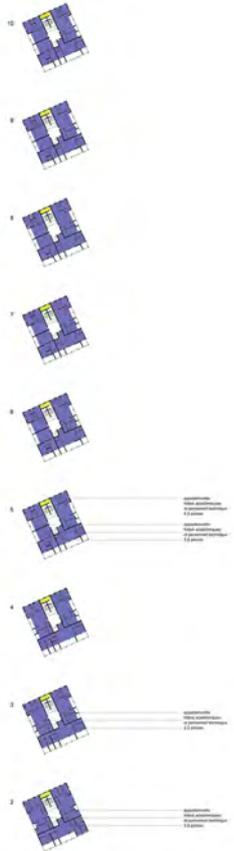


Prévision des coûts
Analyse détaillée des coûts de construction et de gestion, incluant les matériaux, la main-d'œuvre et les services. Cette analyse permet d'optimiser le budget et d'anticiper les éventuels surcoûts.



Logistique
Description des processus logistiques liés à la construction et à la livraison des matériaux. Une planification soignée est nécessaire pour assurer le bon déroulement des travaux et minimiser les perturbations.

Conclusion
Synthèse des principaux points abordés dans le document et recommandations pour la suite du projet. L'objectif est de fournir une base solide pour la prise de décision et l'implémentation du projet.



9. Présentation des projets du 1^{er} degré

01. TITA

EX-M ARCHITETTI ASSOCIATI MILANO / IT

02. GRAND-8

NOTAN OFFICE + RAUM 404
+ MAP PAYSAGE + B-PLAN ENGINEERING LAUSANNE

03. LA PROMENADE DE LA PALA

ATELIER NIV-O SA LAUSANNE

04. PALAZA

FARRA & ZOUMBOULAKIS ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE

05. VORTEX

DÜRIG AG ZÜRICH

06. MUNDUS

CORTILATTANTE ARCHITETTI COMO / IT

07. MENS SANA

RÜST & GERLE ARCHITEKTEN GMBH BASEL

08. SENTINELLES

TONY MANGONE ARCHITECTES LAUSANNE

09. DO-RE-MI

AFF ARCHITEKTEN GMBH BERLIN / DE

10. TOGETHER THROUGH LIFE

BURGOS & GARRIDO ARQUITECTOS ASOCIADOS MADRID / SP
+ FRPO RODRIGUEZ & ORIOL ARQUITECTOS MADRID / SP

11. BLOOM

STUDIO MONTAGNINI FUSARO.
ARCHITETTURA E PAESAGGIO VENEZIA / IT

12. ALVARO

JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHTEKT ETH/SIA ZÜRICH

13. FORUM

LHLR ARCHITECTURE ZÜRICH

14. FLIPPER

GXM ARCHITECTES SÂRL + ALEXANDER HEINRICH GMBH ZÜRICH
+ ALEXANDER HEINRICH GMBH WINTERTHUR

15. LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE

OLALQUIAGA ARQUITECTOS MADRID / SP

16. PALACITÉ

ATELIER CUBE SA LAUSANNE

17. NALANDA

AHMED BELKHODJA ARCHITECTE FOUNEX

18. RAVENSBURGER

GUY CORBAZ & PASCAL OULEVAY ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE

19. CENTRAL PARK

JEAN-BAPTISTE FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE

20. PIANO

PABLO ROEL HERRANZ BARCELONA / SP

21. SONGE QUE DERRIÈRE LES CHOSES...

ON ARCHITECTURE SÂRL LAUSANNE
+ ALAIN WOLFF ARCHITECTES VEVEY

22. V5

ARCHITRAM SA RENENS
JBMN ARCHITECTES RENENS

23. « CENTRAL PARK » 2

RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA LAUSANNE
+ SCAPE S.P.A ROMA / IT

24. IN CLOVER

PONT 12 ARCHITECTES SA LAUSANNE

25. HIGH-LINE

DPA SA GENÈVE

26. URBANITE

D. GRAIGNIC RAMIRO ARCHITECTE DPLG PARIS / FR

27. BEYOND THE PINES

CAESAR ZUMTHOR ARCHITEKTEN GMBH BASEL

28. 3 PIERRES D'UN COUP

BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÂRL LAUSANNE

29. 8790

DCA - DIEGO CARAMMA ARCHITECTURE SAN PIETRO

30. CENOBIIUM

GT SAUTER VON MOOS ARCHITEKTEN BASEL
+ DOGMA BRUXELLES

31. LILO ET STITCH

TBA ARCHITECTES SÂRL CHESEAUX

32. LA PALLADE DES GENS HEUREUX

GIOVANOLI MOZER ARCHITECTES EPFL/SIA LAUSANNE

33. NIKITA

BUREAU DAN BUDIK ZÜRICH

34. SPLIT

B29 SA GENÈVE

35. MAGNOLIA

MERLINI - RIVIER ARCHITECTES LAUSANNE

36. GAUDEAMUS IGITUR

FORNET ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE



GRAND-8

ARCHITECTES

NOTAN OFFICE + RAUM 404

BOULEVARD ST-MICHEL 15

1040 BRUXELLES

LIMMATSTRASSE 73

8005 ZÜRICH

MAP PAYSAGE + B-PLAN ENGINEERING

AVENUE DE LA HARPE 23

1007 LAUSANNE

RUE DU MAUPAS 38

1004 LAUSANNE



**LA PROMENADE
DE LA PALA**

ARCHITECTE
ATELIER NIV-O SA
RUE DU SIMPLON 4
1006 LAUSANNE

PREMIER DEGRÉ / 73



PALAZA

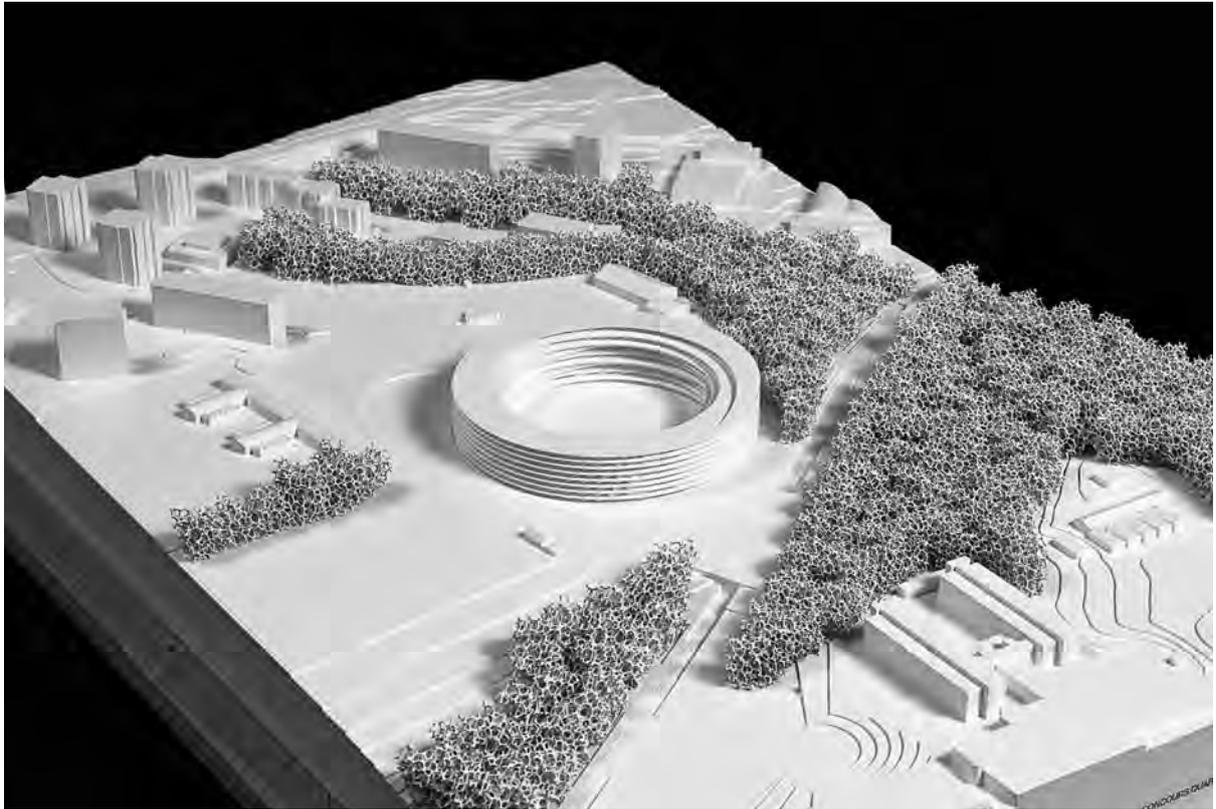
ARCHITECTES

FARRA & ZOUMBOULAKIS ARCHITECTES SÀRL

AVENUE DE L'AVANT-POSTE 5

1005 LAUSANNE









SENTINELLES

ARCHITECTE
TONY MANGONE ARCHITECTES
RUE DE BOURG 19
1003 LAUSANNE





**TOGETHER
THROUGH LIFE**

ARCHITECTES
BURGOS & GARIDDO
ARQUITECTOS ASOCIADOS
ANICETO MARINAS 100
28008 MADRID / SP.

FRPO RODRIGUEZ & ORIOL ARQUITECTOS
CEA BERMUDEZ 65 8D
28003 MADRID / SP.

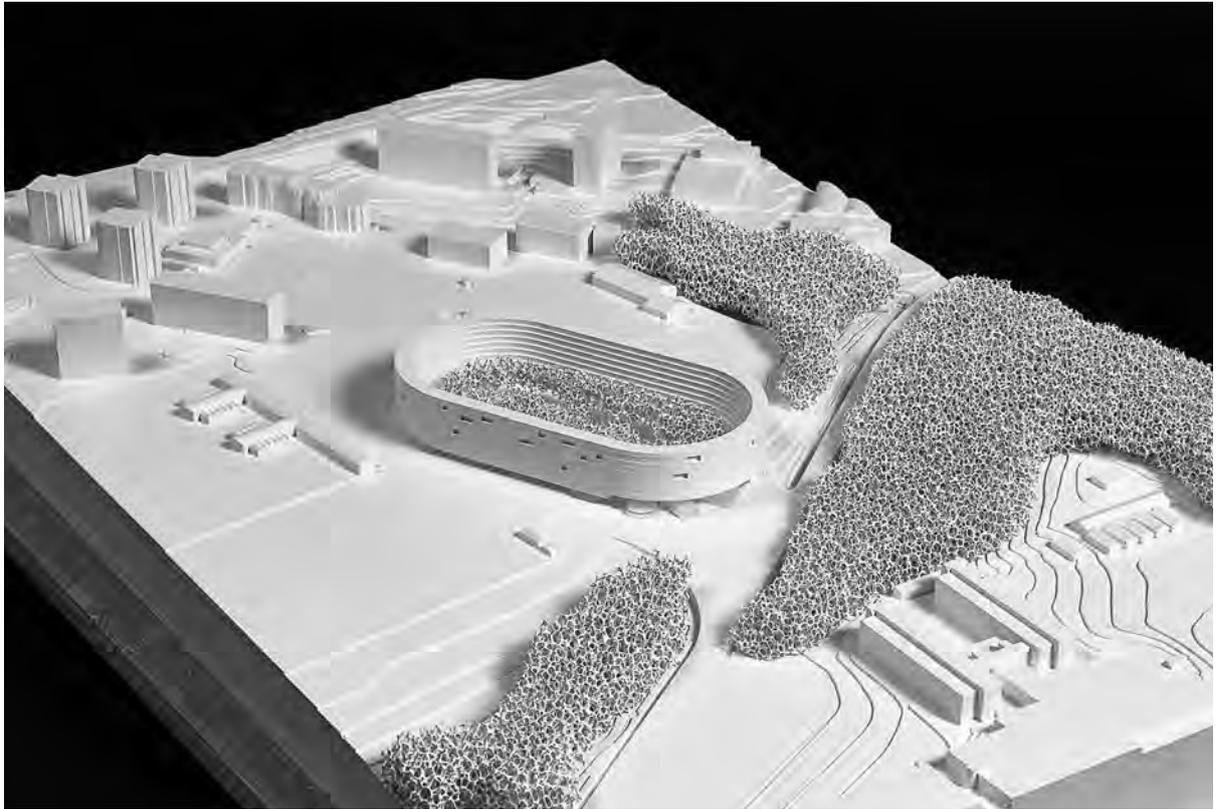




ÁLVARO

ARCHITECTE
JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHITEKT ETH/SIA
FELDSTRASSE 133
8004 ZÜRICH





FLIPPER

ARCHITECTES
GXM ARCHITECTES SÀRL
DORFSTRASSE 40
8037 ZÜRICH

ALEXANDER HEINRICH GMBH
HOHFURRISTRASSE 66
8408 WINTERTHUR





PALACITÉ

ARCHITECTE
ATELIER CUBE SA
RUE DU PETIT-CHÊNE 19 BIS
1003 LAUSANNE





RAVENSBURGER

ARCHITECTE
GUY CORBAZ & PASCAL OULEVAY
ARCHITECTES SÀRL
RUE CITÉ-DERRIÈRE 1
1005 LAUSANNE





PIANO

ARCHITECTE
PABLO ROEL HERRANZ
BARCELONE / SP.



**SONGE QUE DERRIÈRE
LES CHOSES...**

ARCHITECTES
ON ARCHITECTURE SÀRL
RUE DE MARTÉREY 1-3
1005 LAUSANNE

ALAIN WOLFF ARCHITECTES
RUE DES BOSQUETS 18
1800 VEVEY

PREMIER DEGRÉ / 91



ARCHITECTES

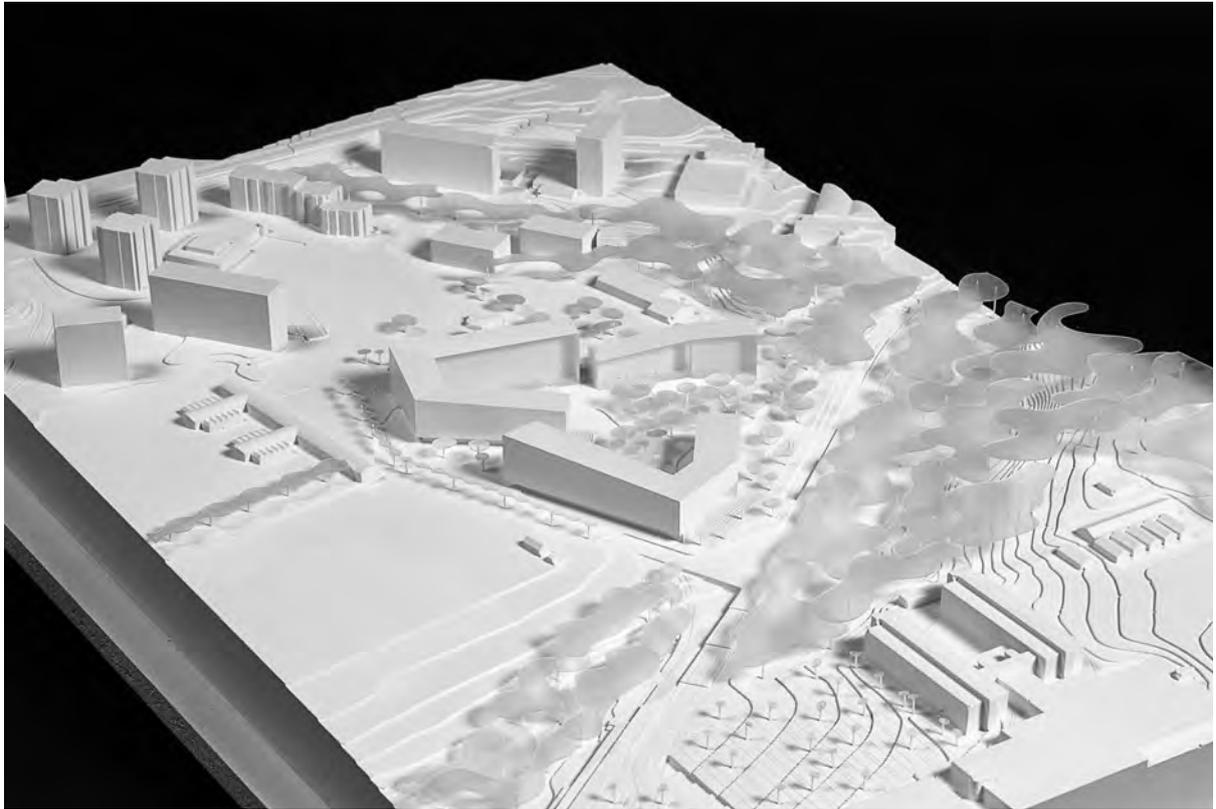
ARCHITRAM SA

AVENUE DE LA PISCINE 26
1020 RENENS

JBMN ARCHITECTES

AVENUE DE LA PISCINE 26
1020 RENENS













3 PIERRES D'UN COUP

ARCHITECTE
BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÀRL
AVENUE MARC-DUFOUR 5
1007 LAUSANNE





CENOBIUM

ARCHITECTES

GT SAUTER VON MOOS ARCHITEKTEN

SPALENTORWEG 13

4051 BASEL

DOGMA

RUE DE TOULOUSE 22

B-1040 BRUXELLES / BE.

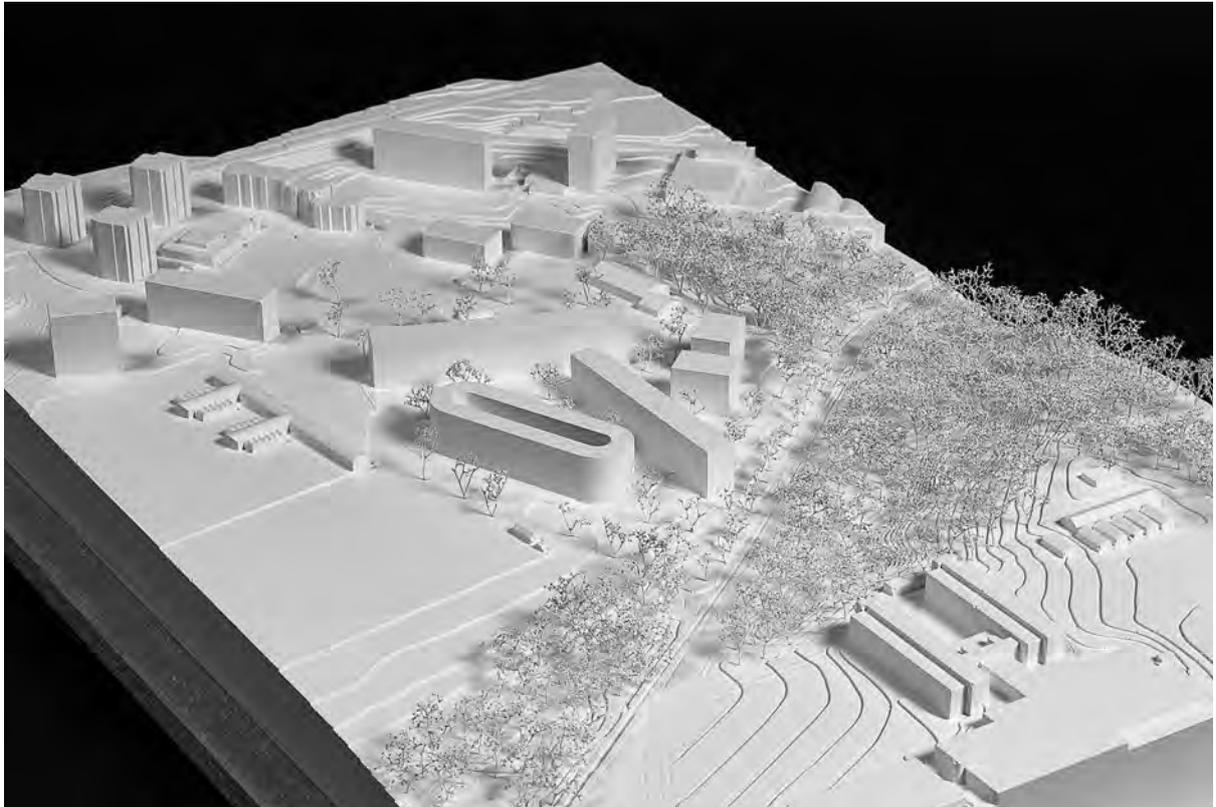




**LA PALLADE
DES GENS HEUREUX**

ARCHITECTE
GIOVANOLI MOZER ARCHITECTES EPFL/SIA
AVENUE DE L'ÉGLISE-ANGLAISE 2
1006 LAUSANNE





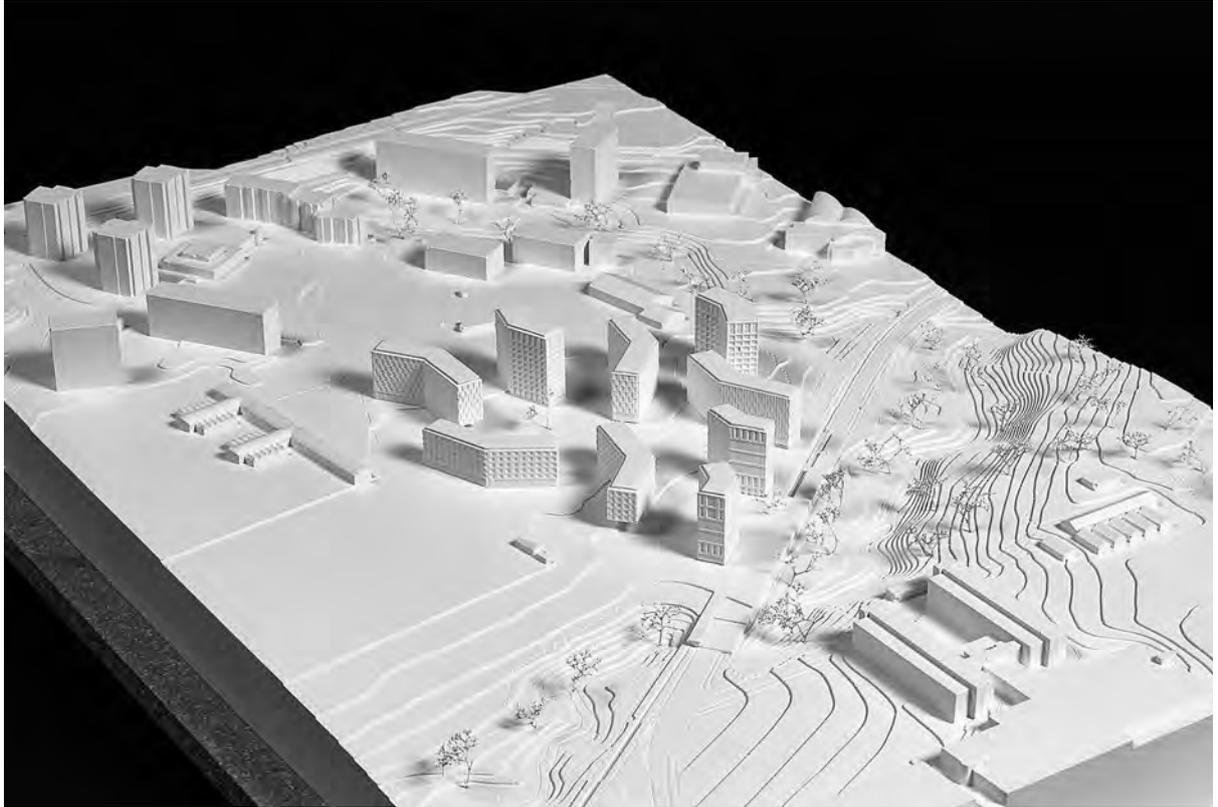
SPLIT

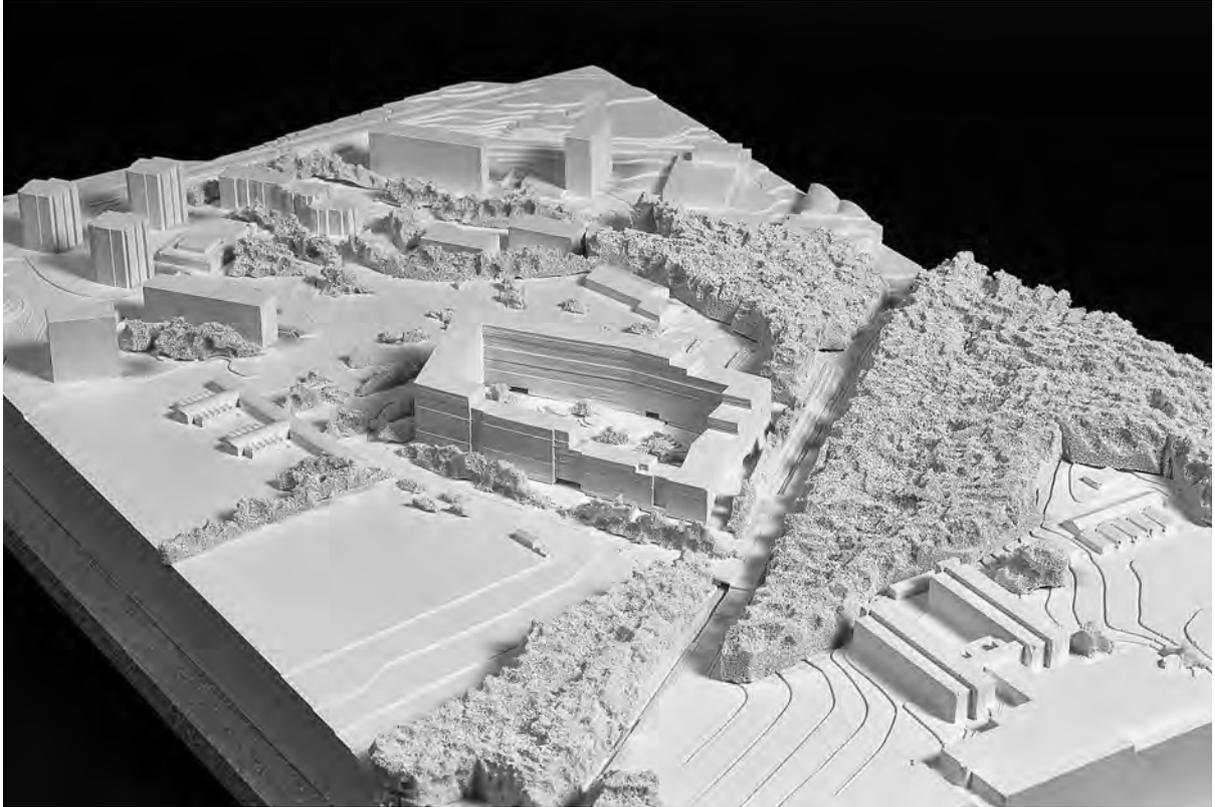
ARCHITECTE

B29 SA

RUE PRÉVOST MARTIN 22

1205 GENÈVE





GAUDEAMUS IGITUR

ARCHITECTE
FORNET ARCHITECTES SÀRL
RUE DE SÉBEILLON 1
1004 LAUSANNE



10. Liste des participants

1. TITA

EX-M ARCHITETTI ASSOCIATI MILANO/IT

NICOLA BRAGHIERI
ALESSANDRA SPADA
ANDREA PALMIERI
ALESSANDRA NAITANA
PATRICK GIROMINI

2. GRAND-8

NOTAN OFFICE + RAUM 404 BRUXELLES/BE

CÉDRIC LIARDET
OSCAR BUSON
LÉONARD GURTNER
FRÉDÉRIC KARAM

MAP PAYSAGE + B-PLAN ENGINEERING LAUSANNE

MAXIME MONNIER (MAP)
JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER (B-PLAN)

3. LA PROMENADE DE LA PALA

ATELIER NIV-O SA LAUSANNE

IVO FREI
CHARLES CAPRÉ
QUENTIN MAILLARD

4. PALAZA

FARRA & ZOUMBOULAKIS

ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE

BASSEL FARRA
CHRISTINA ZOUMBOULAKIS
EMMANUEL COLOMB
CHLOÉ CONINCKX
AUDREY LICARI
SANDRA LAURET
CARLOS OSTOLAZA
CRISTINA PLATERO

ATELIER DU PAYSAGE,

JEAN-YVES LE BARON SÀRL LAUSANNE

JEAN-YVES LE BARON

VANESSA ZINGG

LAIA SOLÉ

B+S INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE

MARCIO BICHSEL
GUILLAUME JOLY
CHRISTINE AMADIO
DAVID BONNY

MIKE HUMBERT SÀRL MEYRIN

MIKE HUMBERT
GAËL BROCARD

RHÔNE-ELECTRA ENGINEERING SA GENÈVE

CHARLES BERGER
GREGORY AMIANTI
OLIVIER BOURLON

5. VORTEX

DÜRIG AG ZÜRICH

JEAN-PIERRE DÜRIG
VERENA NELLES KEMPF
CLARA SAN MILAN

STUDIO VULKAN ZÜRICH

LUKAS SCHWEINGRUBER
SIMON ENEMAERKE

MWV BAUINGENIEURE AG BADEN

PETER HOHN
LJUPKO PERIC
TILO RENNER
THOMAS HOFER

ENRICO VON ALT

SABRINA HAAS

AMSTEIN-WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE

NARCISSE PLUMEY
FRANÇOIS GAGNAGE
EMILIANO CONSENTINO
RICKAËL PAYEN
LAURIE DROMPT

FERNANDO MACHADO

THIERRY DUTHEIL

FRANÇOIS SIMBSLER

JOHN MARIE

NICOLAS AMACKER

ALESSO GIORGENNI

CARMEN MADEIRA

MARTIN PYTHON

BEFAIR AG ST. GALLEN

ROMEO VETTER

6. MUNDUS

CORTILATTANTE ARCHITETTI COMO/IT

RUGGERO CORTI
VALERIA LATTANTE

STUDIO RODEL, ARCHITECTURE DU PAYSAGE LUGANO

HEINER RODEL

SERGIO NOTARI

MARIA CHIARA CERINOTTI

CARLA FERRARIO

YOLANDA RODEL

RCS PROJECT ENGINEERING SA GIUBIASCO

ING. ENRICO CARONTI

RICCARDO GILARDONI

COMUNITÀ DI PROGETTAZIONE GILARDI-RENNER,

SOCIETÀ SEMPLICE INDIVIDUALE GIUBIASCO

SANDRO GILARDI

SIGFRID RENNER

CURZIO GILARDI

WALTER BERTOCCHI

MATTEO MARIOTTI

ANDREA TAMAGNI

DAVIDE GILARDI

MATTIA VALEO

ANGELA DELCÒ

FRATELLI LOCATELLI SA E AB PROJECT SÀRL LUGANO

GIUSEPPE GIUSSANI

NICOLA LINGERI

GIANLUIGI AMBROSINI

MARCO LOCATELLI

MICHELE MOSSALI

FABIO LOCATELLI

ECOCONTROL SA LUGANO

FABIO BREDÀ

SAMUELE IMPERATORI

SASCHA CRAMERI

MASSIMO GOTTARDI

7. MENS SANA

RÜST & GERLE ARCHITEKTEN GMBH BASEL

NICOLAS RÜST

ZOLTAN ANTAL

AKOS GERLE

SAMUEL KLINGELE

8. SENTINELLES

TONY MANGONE ARCHITECTES LAUSANNE

MONICA DURET

DANY MORENS

9. DO RE MI

AFF ARCHITEKTEN GMBH BERLIN/DE
MARTIN FRÖHLICH
SVEN FRÖHLICH

10. TOGETHER THROUGH LIFE

BURGOS & GARRIDO
ARQUITECTOS ASOCIADOS MADRID/SP
FRANCISCO BURGOS
GINÉS GARRIDO
AGUSTÍN MARTÍN
JAVIER MALO DE MOLINO
JONÁS PRIETO
PILAR RECIO
MARIA DOMÍNGUEZ
MARIA ANTONIETA SILVA
DANIEL GUERRA

FRPO RODRIGUEZ & ORIOL ARQUITECTOS MADRID/SP
PABLO ORIOL
FERNANDO RODRIGUEZ
ANA COLMENERO
ESTHER IBÁÑEZ

11. BLOOM

STUDIO MONTAGNINI FUSARO.
ARCHITETTURA E PAESAGGIO VENEZIA/IT
MARCO MONTAGNINI

12. ALVARO

JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHITEKT ETH/SIA ZÜRICH
JOÃO DOS SANTOS
JONAS DE AGÉ
SARA WIEDENBECK
SILVIA KOBEL

13. FORUM

LHLR ARCHITECTURE ZÜRICH
LUKAS HALLER

14. FLIPPER

GXM ARCHITECTES SÀRL ZÜRICH
ALEXANDRA GÜBELI
YVES MILANI
ADÈLE RIBSTEIN
DANIEL ROZEK
CAROLE WESTHOFF
ALEXANDER HEINRICH WINTERTHUR
ALEXANDER HEINRICH
CHRISTINE WIESKOTTEN

15. LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE

OLALQUIAGA ARQUITECTOS MADRID/SP
ALFONSO OLALQUIAGA BESCÓS
PABLO OLALQUIAGA BESCÓS
RAFAEL OLALQUIAGA SORIANO
HENAR VARELA
JOSÉ MANUEL RICO
MARCOS DÍAZ GUERRA
ALFREDO ENTRALA
JESÚS RESINO
PIERO BANDERET
MG ASSOCIÉS SÀRL
ARCHITECTES PAYSAGISTES VUISSENS
PABLO GABBAY

MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE LAUSANNE

MAXIME MONNIER
BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
GILLES PIRAT
PEDRO BRAGA
RICARDO MUNOZ
JEAN-BAPTISTE BRUNET

16. PALACITÉ

ATELIER CUBE SA LAUSANNE
PATRICK VOGEL
MARC COLLOMB
VICENTE NEQUINHA
RUBEN VALDEZ
JEAN-JACQUES BORGEAUD ARCHITECTE PAYSAGISTE

17. NALANDA

AHMED BELKHODJA ARCHITECTE FOUNEX
AHMED BELKHODJA
FILIPE MAGALHÃES
ANA LUISA SOAROS
JULIA ANDREYCHENKO
CHIARA CARRARE
FRANCESCA LANTIERI

18. RAVENSBURGER

GUY CORBAZ & PASCAL OULEVAY
ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
PASCAL OULEVAY
GUY CORBAZ
IGNACIO ABOITIZ
VINCENT SENÉ

19. CENTRAL PARK

JEAN-BAPTISTE FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE
FLORIANE ROBERT
ROSANNE BERTHIER
PHILIPPE GAILLARD
LEILA GOMEZ

20. PIANO

PABLO ROEL HERRANZ BARCELONA/SP
PABLO ROEL HERRANZ
EVA SÁNCHEZ

21. SONGE QUE DERRIÈRE LES CHOSES ...

ON ARCHITECTURE SÀRL LAUSANNE
JEAN CAMUZET
MAFALDA SACCADURA BOTTE
JEAN YVES PASCALIS
NATHALIE CROSET
ALAIN WOLFF ARCHITECTES VEVEY
ALAIN WOLFF
VALENTIN VOLERY
SYLVAIN GEHRIGER
ROCIO DOMINGUEZ CEBALLOS
ALVARO MATIAS CASACUBERTA
ATELIER DESCOMBES ET RAMPINI GENÈVE
MARCO RAMPINI
INGPHI SA LAUSANNE
PHILIPPE MENÉTREY
JONATHAN KREBS
WEINMANN ENERGIES SA ECHALLENS
ENRIQUE ZURITA
LUC GIGER

CÉLINE GRANGE
ALESSANDRO CALLEA
SCHERLER SA LAUSANNE
CARMELO ARCORIA
CR-CONSEILS SÀRL ORON-LA-VILLE
CHRISTOPHE REBETEZ
SÉBASTIEN SAVOY

22. V5

ARCHITRAM SA RENENS
EZIO ONGARI
DOMINIK BUXTORF
VINCENT MAVILIA
JBMN ARCHITECTES RENENS
MIKE NIKAES
JULIEN BOITARD
MATHILDE LÉPINE

23. «CENTRAL PARK» 2

RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS
ARCHITECTES SA LAUSANNE
JACQUES RICHTER
ANTOINE BARC
JOAO NUNES
PEDRO DOS SANTOS
TRISTAN JARRY
ALBERTO GARMENDIA
ANDREA MAGATTI
SCAPE S.P.A ROMA/IT
PAOLO MEZZALAMA
VALENTINA ESPOSITO
BRUNA DOMINICI
PASQUALE DE PASQUALE
OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES
ASSOCIÉS SÀRL GENÈVE
HIKARI KIKUCHI
BLAISE BOURGEOIS
NICOLAS FERRAUD
THOMAS LEPELLETIER
INGENI SA LAUSANNE
MARCO BOSSO
CLAUDIO PIRAZZI
ANGELO ROCHA
RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE
DANIEL SERMONDADAZ
ALAIN ROBERT
HUGUES CHALLES

24. IN CLOVER

PONT 12 ARCHITECTES SA LAUSANNE
GUY NICOLLIER
SAMIR MHAMDI ALAOU
CLAIRE DUCLOS
MARINE COBO
SATCHMO JESOP

25. «HIGH-LINE»

DPA SA GENÈVE
MICHAEL SCHAUPP
DOMINIQUE PERRAULT
GAËLLE LAURIOT-PRÉVOST
IGNACIO FERRER
NANAKO ISHIZUKA
RAMONA TRIOLO
FRANCESCO VINCI

26. URBANITE**D. GRAIGNIC RAMIRO ARCHITECTE DPLG** PARIS / FR

DANIEL GRAIGNIC RAMIRO
 RICARDO MAYOR LUQUE
 HANI JABER AVILA
 HECTOR MUÑOZ MENDOZA
 IGNACIO TAUS JIMENEZ

27. BEYOND THE PINES**CAESAR ZUMTHOR ARCHITEKTEN GMBH** BASEL

CAESAR ZUMTHOR
 LEONARD KADID

AUGUST + MARGRITH KÜNZEL**LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG** BINNINGEN

AUGUST KÜNZEL

WAM PLANER UND INGENIEURE AG BERN

MICHAEL KARLI

PIERRE CHUARD ING. CONS. SA MONT S/LAUSANNE

PASCAL SOCCHI

PIERRE CHUARD

BETELEC SA VILLARS-SAINTE-CROIX

MARCO SAVONA

DOMINIQUE CHAMBETTAZ

BA CONSULTING SA ETAGNIÈRES

ALAIN BURRI

RUBEN MARTINEZ

SORANE SA LAUSANNE

PAUL BOURDOUKAN

TOM SWINNEN

28. 3 PIERRES D'UN COUP**BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÀRL** LAUSANNE

SERGE BUTIKOFER

OLIVIA DE OLIVEIRA

OLIVIER VERNAY

CLARA MASIA ZURRIAGA

MARIA TERESA DIAZ RODRIGUEZ

29. 8790**DCA-DIEGO CARAMMA ARCHITECTURE** SAN PIETRO

DIEGO CARAMMA

30. CENOBIUM**GT SAUTER VON MOOS – DOGMA****SAUTER VON MOOS ARCHITEKTEN** BASEL

CHARLOTTE VON MOOS

FLORIAN SAUTER

GEORGIOS PAPOULIAS

DOGMA BRUXELLES

MARTINO TATTARA

PIER VITTORIO AURELI

EZIO MELCHIORRE

HUBERT HOLEWIK

31. LILO ET STITCH**TBA ARCHITECTES SÀRL** CHESEAUX

QUENTIN GUGELMANN

NATALIA CARVALHO SAMPAIO

32. LA PALLADE DES GENS HEUREUX**GIOVANOLI MOZER ARCHITECTES EPFL/SIA** LAUSANNE

BÉATRICE GIOVANOLI

ALEXIS MOZER

FANI GOTZOS TAYEH

OLIVIA COCAGNE

C. RAUSEO

33. NIKITA**BUREAU DAN BUDIK** ZÜRICH

DAN BUDIK

34. SPLIT**B29 SA** GENÈVE

THOMAS BREGMAN

MARIUS GUILLEMOT

JOFRA MONTERO

MICHAEL VIGANO

35. MAGNOLIA**MERLINI RIVIER ARCHITECTES** LAUSANNE

SABRINA BÉDU

LUCA MERLINI

JEAN-LOU RIVIER

NICOLAS BADIN

MANNICK EIGENHEER

36. GAUDEAMUS IGITUR**FORNET ARCHITECTES SÀRL** LAUSANNE

JULIEN FORNET

ESTEBAN BOFILL

MARK-HENRY DECRAUSAZ

ALVARO ESCUDERO

GIAN-LUCA PONZETTA

COMPOSITION DU JURY

LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE :

PRÉSIDENT

M. EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,
ARCHITECTE CANTONAL,
CHEF DE LA DIVISION

VICE-PRÉSIDENT

M. PHILIPPE PONT
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,
CHEF DE SERVICE

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

MME CHANTAL OSTORERO
ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES,
DIRECTRICE GÉNÉRALE
PROF. DOMINIQUE ARLETTAZ
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE, RECTEUR

M. PHILIPPE CARDINAUX

RETRAITES POPULAIRES, DIRECTION
M. ANDRÉ GORGERAT
CHAVANNES-PRÈS-RENENS, SYNDIC
M. FRANÇOIS GUICHON
FONDATION MAISON POUR ÉTUDIANTS
LAUSANNE, DIRECTION
M. DENIS PITTET

JOJ LAUSANNE 2020, SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DU COMITÉ DE CANDIDATURE

M. MICHEL STAFFONI

ÉTAT DE VAUD, DFIRE,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MEMBRES PROFESSIONNELS

M. JEAN-GILLES DÉCOSTERD
ARCHITECTE

M. OLIVIER FAZAN

ARCHITECTE, MAGIZAN

M. ERIC FREI

ARCHITECTE, FREI REZAKHANLOU

M. PATRICK HEIZ

ARCHITECTE, MADE IN

M. MARTIN BORNAND

INGÉNIEUR CIVIL, TBM INGÉNIEURS

M. YVES ROULET

INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT,
RETRAITES POPULAIRES

SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS**MME PASCALE PACOZZI**

URBANISTE, ÉTAT DE VAUD, DTE-SDT,
CHEF DE PROJET

DR JULIE POLLARD

SOCIOLOGUE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

M. GREG CURCHOD

JOJ LAUSANNE 2020, MEMBRE DU
COMITÉ DE CANDIDATURE

M. CLAUDE DAETWYLER

CHAVANNES-PRÈS-RENENS, URBANISME
ET TRAVAUX, CHEF DE SERVICE

M. BENOÎT FRUND

GÉOGRAPHE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE,
VICE-RECTEUR

M. ALAIN LAPAIRE

RETRAITES POPULAIRES, DIRECTION

SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS**M. PATRICK ARNOLD**

TECHNICIEN PAYSAGISTE,
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE, UNIBAT,
CHEF DU GROUPE PARCS ET JARDINS

M. FABIANO BIANCHETTI

ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,
CHEF DE PROJET
(SPÉCIALISTE-CONSEIL AU 1^{ER} DEGRÉ)

M. CÉLIEN DEVAUX

ARCHITECTE, TD ARCHITECTES

M. PIERRE GERSTER

ARCHITECTE, EPFL, DÉLÉGUÉ DU DOMAINE
IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURES

M. VINCENT KRAYENBÜHL

INGÉNIEUR CIVIL, ÉTAT DE VAUD, DIRH-DGMR,
CHEF DE SERVICE

PROF. PATRICK RÉRAT

GÉOGRAPHE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

GRAPHISME hersperger.bolliger
IMPRESSION IRL plus SA

PHOTOGRAPHIES MAQUETTES
Ariel Huber / EDIT images

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE À DEUX DEGRÉS

UN QUARTIER DE LOGEMENTS ÉTUDIANTS POUR LES HAUTES ÉCOLES À LA PALA

PARTICIPANTS

1^{ER} RANG / 1^{RE} MENTION

« VORTEX »

DÜRIG AG ZÜRICH

STUDIO VULKAN ZÜRICH

MWV BAUINGENIEURE AG BADEN

AMSTEIN-WALTHERT LAUSANNE SA LAUSANNE

BEFAIR AG ST. GALLEN

2^È RANG / 2^È PRIX

« BEYOND THE PINES »

CAESAR ZUMTHOR ARCHITEKTEN GMBH BASEL

AUGUST + MARGRITH KÜNZEL

LANDSCHAFTSARCHITEKTEN BINNINGEN

WAM PLANER UND INGENIEURE AG BERN

PIERRE CHUARD ING. CONS. SA MONT S/LAUSANNE

BETELEC SA VILLARS-SAINTE-CROIX

BA CONSULTING SA ETAGNIÈRES

SORANE SA LAUSANNE

2^È RANG / 2^È PRIX

« LA CHAMBRE ET LE TERRITOIRE »

OLALQUIAGA ARQUITECTOS MADRID / SP

MG ASSOCIÉS SÂRL

ARCHITECTES PAYSAGISTES VUISSENS

MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE LAUSANNE

BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE

4^È RANG / 4^È PRIX

« SONGE QUE DERRIÈRE LES CHOSES ... »

ON ARCHITECTURE SÂRL LAUSANNE

ALAIN WOLFF ARCHITECTES VEVEY

ATELIER DESCOMBES ET RAMPINI GENÈVE

INGPHI SA LAUSANNE

WEINMANN ÉNERGIES SA ECHALLENS

SCHERLER SA LAUSANNE

CR-CONSEILS SÂRL ORON-LA-VILLE

5^È RANG / 5^È PRIX

« PALAZA »

FARRA & ZOUMBOULAKIS ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE

ATELIER DU PAYSAGE

JEAN-YVES LE BARON SÂRL LAUSANNE

B+S INGÉNIEURS CONSEILS SA GENÈVE

MIKE HUMBERT SÂRL MEYRIN

RHÔNE-ELECTRA ENGINEERING SA GENÈVE

6^È RANG / 6^È PRIX

« CENTRAL PARK 2 »

RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS

ARCHITECTES SA LAUSANNE

SCAPE S.P.A ROMA / IT

OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES

ASSOCIÉS SÂRL GENÈVE

INGENI SA LAUSANNE

RG RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE

7^È RANG / 2^È MENTION

« MUNDUS »

CORTILATTANTE ARCHITETTI COMO / IT

STUDIO RODEL, ARCHITECTURE DU PAYSAGE LUGANO

RCS PROJECT ENGINEERING SA GIUBIASCO

COMUNITÀ DI PROGETTAZIONE GILARDI-RENNER,

SOCIETÀ SEMPLICE INDIVIDUALE GIUBIASCO

FRATELLI LOCATELLI SA E AB PROJECT SÂRL LUGANO

ECOCONTROL SA LUGANO

EX-M ARCHITETTI ASSOCIATI MILANO / IT

NOTAN OFFICE + RAUM 404

+ MAP PAYSAGE + B-PLAN ENGINEERING LAUSANNE

ATELIER NIV-O SA LAUSANNE

FARRA & ZOUMBOULAKIS ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE

DÜRIG AG ZÜRICH

CORTILATTANTE ARCHITETTI COMO / IT

RÜST & GERLE ARCHITEKTEN GMBH BASEL

TONY MANGONE ARCHITECTES LAUSANNE

AFF ARCHITEKTEN GMBH BERLIN / DE

BURGOS & GARRIDO ARQUITECTOS ASOCIADOS

+ FRPO RODRIGUEZ & ORIOL ARQUITECTOS MADRID / SP

STUDIO MONTAGNINI FURSARO.

ARCHITETTURA E PAESAGGIO VENEZIA / IT

JAN KINSBERGEN DIPL. ARCHITEKT ETH/SIA ZÜRICH

LHLR ARCHITECTURE ZÜRICH

GXM ARCHITECTES SÂRL + ALEXANDER HEINRICH ZÜRICH

OLALQUIAGA ARQUITECTOS MADRID / SP

ATELIER CUBE SA LAUSANNE

AHMED BELKHODJA ARCHITECTES FOUNEX

G. CORBAZ & P. OULEVAY ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE

JEAN-BAPTISTE FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE

PABLO ROEL HERRANZ BARCELONA / SP

ON ARCHITECTURE + ALAIN WOLFF ARCHITECTES LAUSANNE

ARCHITRAM + JBM ARCHITECTES RENENS

RICHTER DAHL ROCHA & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA

+ SCAPE S.P.A LAUSANNE

PONT 12 ARCHITECTES SA LAUSANNE

DPA SA GENÈVE

D. GRAIGNIC RAMIRO ARCHITECTE DPLG PARIS / FR

CAESAR ZUMTHOR ARCHITEKTEN GBMH BASEL

BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SÂRL LAUSANNE

DCA - DIEGO CARAMMA ARCHITECTURE SAN PIETRO

GT SAUTER VON MOOS ARCHITEKTEN + DOGMA BASEL

TBA ARCHITECTES SÂRL CHESEAUX

GIOVANOLI MOZER ARCHITECTES EPFL/SIA LAUSANNE

BUREAU DAN BUDIK ZÜRICH

B29 SA GENÈVE

MERLINI • RIVIER ARCHITECTES LAUSANNE

FORNET ARCHITECTES SÂRL LAUSANNE